

Le propriétaire forestier gascon face au risque

Partie 1 : la crise qui nous est donnée

LE PROPRIETAIRE FORESTIER GASCON FACE AU RISQUE :

« La crise qui nous est donnée »

SOMMAIRE

	Page
Introduction	4
1. Le système-risque	5
1.1. Définition	5
1.2. Typologies et organisations des entités composant le système-risque	6
1.2.1. Le noyau du système	8
1.2.2. Les étages du système	8
1.2.3. La disjonction temporelle avant / après	10
1.2.4. La complexité du risque et ses conséquences	12
1.2.4.1. L'ignorance et les limites cognitives	13
1.2.4.2. Le caractère peu observable du risque	13
1.3. L'existence d'une rationalité relative au risque	13
2. La construction du processus d'observation	14
2.1. Les contraintes et les choix subséquents.	14
2.2. Les choix conditionnant une observation efficace	15
2.2.1. La façon de couvrir le domaine d'étude	15
2.2.2. La méthode d'exploration du champ de l'enquête	15
2.2.3. La production des données	16
3. Les enquêtes effectuées et leurs traitements	18
3.1. La prise de rendez-vous et les conditions de l'enquête	18
3.2. Le traitement préalable : l'analyse de contenu	18
3.2. La statistique textuelle	19
4. Les résultats : la représentation du risque	20
4.1. Chez les responsables forestiers : une vision globale	20
4.1.1. L'événement et la crise consécutive	20
4.1.1.1. Le contexte : le système forestier au moment de l'impact	20
4.1.1.2. L'événement et l'entrée en crise	22
4.1.1.3. La gestion de la crise	23
4.1.2. Le risque et ses représentations	24
4.1.3. Conclusion	30
4.2. Chez les propriétaires forestiers gascons	30
4.2.1. La structure de l'entretien avec le propriétaire forestier gascon	30
4.2.2. La représentation de la propriété	35
4.2.3. La représentation du risque chez le propriétaire forestier gascon	36
4.2.3.1. La vulnérabilité de la propriété ; une ébauche de gestion du risque : la double activité ou la capacité d'absorber.	36
4.2.3.2. La vulnérabilité de la propriété : quand la conscience patrimoniale vient suppléer la ruine de l'objectif économique	37

4.2.3.3. L'esquisse d'une probabilisation des événements majeurs	38
4.2.3.4. L'intégration du danger d'une tempête	39
4.2.3.5. Le déni du danger d'une tempête	39
4.2.4. Détail des représentations	41
4.2.4.1. Propriétaire forestier n°1	41
4.2.4.2. Propriétaire forestier n°2	42
4.2.4.3. Propriétaire forestier n°4	43
4.2.4.4. Propriétaire forestier n°5	44
4.2.4.5. Propriétaire forestier n°9	45
4.2.4.6. Propriétaire forestier n°11	47
4.2.5. Synthèse	48
Conclusion	49
Bibliographie	

Introduction

Les tempêtes et les incendies constituent les aléas les plus fréquemment observés en gestion forestière. L'étude menée par Daniel DOLL¹ montre d'une part une augmentation de la fréquence des tempêtes d'intensité importante et d'autre part une augmentation des dégâts occasionnés par ces tempêtes.

Les tempêtes de décembre 1999 ont eu des conséquences désastreuses sur les forêts françaises avec 139,6 millions de m³ de chablis ; l'Aquitaine fait partie des régions les plus touchées avec une perte estimée à environ 28 million de m³ pour les seuls départements de la Gironde, des Landes et du Lot et Garonne. De nombreuses propriétés forestières du Massif Gascon ont été dévastées et les propriétaires se sont souvent trouvés désarmés devant la destruction de leur forêt et les pertes économiques subies.

L'étude que nous avons menée a pour objectif de comprendre quel a été l'impact de cet événement chez le propriétaire forestier gascon, de découvrir la manière dont il peut désormais appréhender un nouvel événement catastrophique (tempête, incendie...) qui viendrait bouleverser ses activités et donc de rechercher les modifications dans son comportement de gestionnaire de forêts. C'est, ainsi, à sa représentation du risque (en particulier risque tempête) que nous nous intéressons. Ce travail est conduit au travers de la perception de la tempête de décembre 1999 et de la crise consécutive, perception exprimée par les propriétaires forestiers eux-mêmes lors d'entretiens.

Pour réaliser cette étude, nous avons, dans un premier chapitre, défini le concept de risque. Cette définition comporte d'abord celle du concept de risque strict puis l'élargissement à son application au système forestier.

Les conséquences de l'impact de la tempête sur le massif gascon nécessitent la connaissance du contexte dans lequel se produit l'événement. L'élaboration de la connaissance du contexte forestier et de la crise consécutive à la tempête fait l'objet de la première partie du chapitre 4. Elle est le résultat d'entretiens réalisés avec les principaux responsables forestiers locaux selon la méthodologie présentée aux chapitres 2 et 3.

C'est avec la connaissance de ce contexte, en arrière plan, que nous avons pu réaliser les entretiens avec les propriétaires forestiers gascons (selon la méthodologie déjà utilisée précédemment) et les analyser pour comprendre les principales représentations du risque et les implications de cette perception dans les comportements.

¹ D. Doll : « Statistiques historiques des grands chablis en Europe Occidentale depuis le milieu du XIX^e siècle : analyse critique. » *in* les Dossiers de l'Environnement de l'INRA ; p. 40.

1. Le système risque.

La description de ce système est nécessaire pour décrypter les entretiens que nous avons réalisés auprès des propriétaires forestiers afin de reconstituer leur représentation du risque. C'est la connaissance du système-risque et celle de ses entités qui nous permettront de mieux appréhender les diverses attitudes des propriétaires forestiers et de répondre ainsi à certaines questions soulevées par le comportement, en temps de crise, certes, mais aussi en temps normal, d'un groupe social méconnu et quasiment inconnu du grand public.

1.1. Définitions

Certains auteurs définissent le risque lié à un événement comme le produit de la probabilité d'occurrence de cet événement par les conséquences plus ou moins dramatiques associées à la survenue de cet événement. D'autres le définissent comme une grandeur à deux dimensions notée (p, g) , avec p une probabilité qui donne la mesure de l'incertitude que l'on a sur la gravité g des conséquences, en termes de quantité de dommages, consécutifs à l'occurrence d'un événement redouté². Les auteurs de cette dernière définition distinguent les événements appartenant au domaine de l'inconnaissable, des événements relevant du domaine du connaissable. Les premiers sont des événements ne pouvant être décrits ou définis, ne pouvant être estimés quant à leur cause et leur conséquence et auxquels on ne peut affecter de probabilité d'occurrence³. Les seconds peuvent appartenir à la zone de certitude ou à la zone d'incertitude. Pour un événement appartenant à la zone de certitude, il est possible de connaître sa cause d'origine et sa conséquence. Par contre, à un événement appartenant au domaine de l'incertitude peuvent correspondre plusieurs causes et plusieurs conséquences, ce qui en accroît la complexité.

La tempête de 1999 est un phénomène que l'on situe dans le domaine de l'inconnaissable de par son intensité. La survenue passée de tels événements serait trop éloignée dans le temps pour qu'on en ait gardé une mémoire consistante ; peut-être y a-t-il eu des tempêtes d'une telle intensité à une autre époque mais la mémoire n'en a pas été conservée⁴. Peut-être aussi qu'une mémoire de tels événements ne peut se constituer tout simplement parce que leur temps de retour est trop long. Toutefois, la recrudescence⁵ avérée de fortes tempêtes⁶ au cours des 30 dernières années aurait pu constituer un signal prévenant du danger et incitant à anticiper⁷. Qu'en sera-t-il désormais ? Aura-t-on une mémoire de la catastrophe de 1999 à l'instar de celle des grands incendies de 1949⁸ qui, eux, sont ancrés

² Alain Desroches, Alain Leroy, Frédérique Vallée, *La gestion des risques*, Hermès, Paris 2003, p. 44.

³ Les éléments du domaine de l'inconnaissable sont des événements qui ont cette qualité parce qu'ils sont hors de portée de l'observation, pour une des raisons suivantes : appartenance au passé trop lointain pour en avoir une vision nette, occurrence non encore réalisée et donc événement imprévu sinon imprévisible, phénomène n'ayant encore jamais attiré l'attention...

⁴ Entretien d'Andrée Corvol avec Pierre Le Hir, in *Le Monde*, Vendredi 7 janvier 2000, p. 21. : « ... les récentes tempêtes sont peut-être sans précédent à l'échelle de la mémoire humaine, mais pas à celle de l'Histoire. »

⁵ Parler de recrudescence, implique d'abord l'existence d'un phénomène qualifié de répétitif, en l'occurrence, l'existence établie de plusieurs fortes tempêtes. La recrudescence, dans un tel contexte, signifie très exactement que la fréquence de ces tempêtes est en augmentation. De là découlent deux types de questions : celle de la perception du phénomène (intensité d'une tempête) et de sa fréquence, celle la perception de l'évolution de cette fréquence.

⁶ Voir *supra* note 1

⁷ Il s'agit d'un signal qui peut être capté tant au niveau individuel que collectif.

⁸ Concernant les grands incendies, on peut reprendre la remarque de A. Corvol (note *supra* de cette page) opérant une distinction entre mémoire humaine et mémoire de l'Histoire, en suggérant l'existence d'une troisième mémoire, - appelons-là « sociale », qui s'exprime dans les attitudes et comportements des acteurs du

dans la culture régionale ? Ce phénomène deviendra-t-il un risque supplémentaire à gérer ? S'il y a émergence d'un champ nouveau de gestion dans l'horizon du propriétaire forestier, la question est de savoir comment ce groupe social a pu construire une représentation de ce risque.

Afin de répondre à ces questions, il nous a paru nécessaire d'approfondir ces notions, d'élargir le concept de risque à celui de système-risque et d'en mettre à jour tous les constituants, d'établir les relations qu'ils entretiennent entre eux et de le faire dans le cadre particulier du système forestier. Les raisons de ce passage du concept de risque à celui du système-risque sont que :

- il est difficile de disposer d'acteurs ayant une connaissance précise et une conscience claire des constituants théoriques du risque⁹ tels que le domaine des probabilités et celui de l'évaluation des conséquences d'un événement catastrophique,

- les problèmes techniques de l'application de ce concept au domaine forestier suggèrent son déploiement et son adaptation vers les sphères de contrôle du système forestier. Littéralement parlant, il n'y a pas de système pur de risque mais il y a un système de risques forestiers.

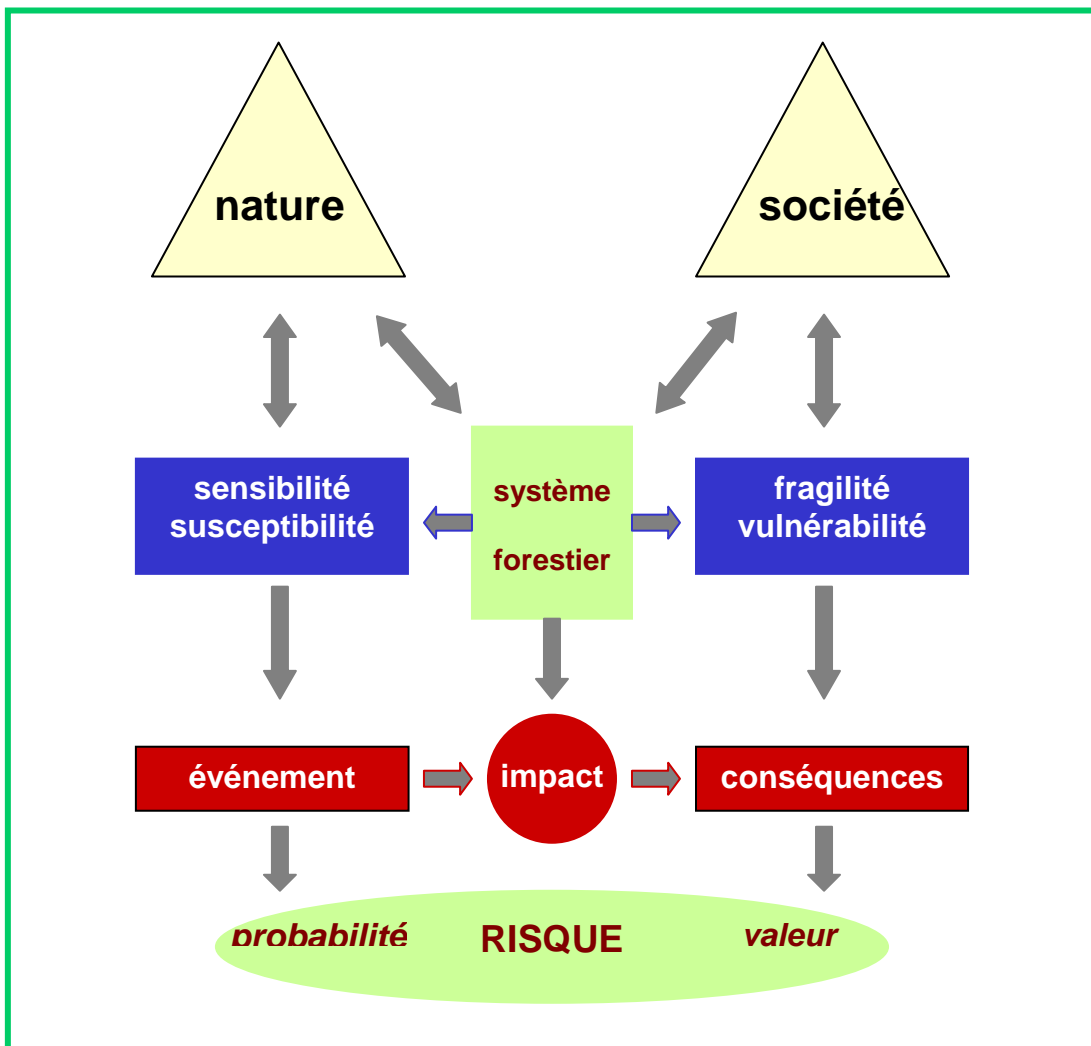
1. 2. Typologies et organisations des entités composant le système risque

Le système-risque (présenté à la page 7) dans le cadre de son application au domaine forestier peut se décomposer et être représenté à partir de trois types d'entités articulées entre elles (pages 8 à 12) : le noyau du système, les étages du système et la disjonction temporelle avant / après.

système forestier gascon, qu'ils aient ou non vécu l'événement, et qui est indépendante de traces « historisées ». C'est une mémoire « sectorielle » parce qu'elle ne concerne qu'un aspect d'un territoire ou de la vie sociale, et dont la trace se constate indirectement dans le comportement des personnes et des institutions.

⁹ Il est difficile de demander à un acteur s'il évalue la probabilité d'occurrence d'un événement dramatique et, s'il le fait, comment il opère. Voir sur cette question D. Kahneman, P. Flovic et A. Tversky : *Judgment under Uncertainty : heuristics and biases*, Cambridge Universty Press; 1982.

Schéma n°1 : représentation du système-risque



1.2.1. Le noyau du système

Le couple matérialisant le **cœur du système**, formé des deux constituants fondamentaux : le système forestier qui donne la substance, et le concept pur (strict) de risque qui donne le regard porté sur les choses, seul capable de produire une image. Ces deux constituants ne sont pas *a priori* liés directement l'un à l'autre, ils relèvent de deux ordres différents. Le premier est de l'ordre exogène à l'acteur et relève de la représentation du monde, le second est endogène à l'acteur. La connexion entre les deux est l'indice de l'existence d'un projet.



Schéma n°2 : le noyau du système-risque

1.2.2. Les étages du système

Attachés au système forestier apparaissent les deux versants de *l'exposition au risque* : d'une part, sa **sensibilité** ou sa capacité à être atteint par la tempête et d'autre part sa **vulnérabilité** ou sa capacité à répondre à l'attaque. Ce sont les **propriétés du système forestier** relatives au risque.

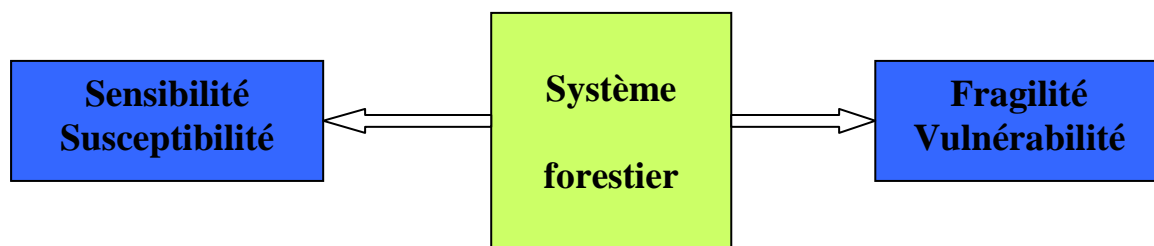


Schéma n°3 : sensibilité / vulnérabilité

Au **dessus du système** résident les *deux systèmes de pilotage*, simplifiés ici en termes de **société** et de **nature** pour signifier qu'il s'agit de deux ordres obéissant à des logiques dont rien n'indique qu'elles soient coordonnées ni coordonnables. Ce sont les **déterminants du système forestier**.

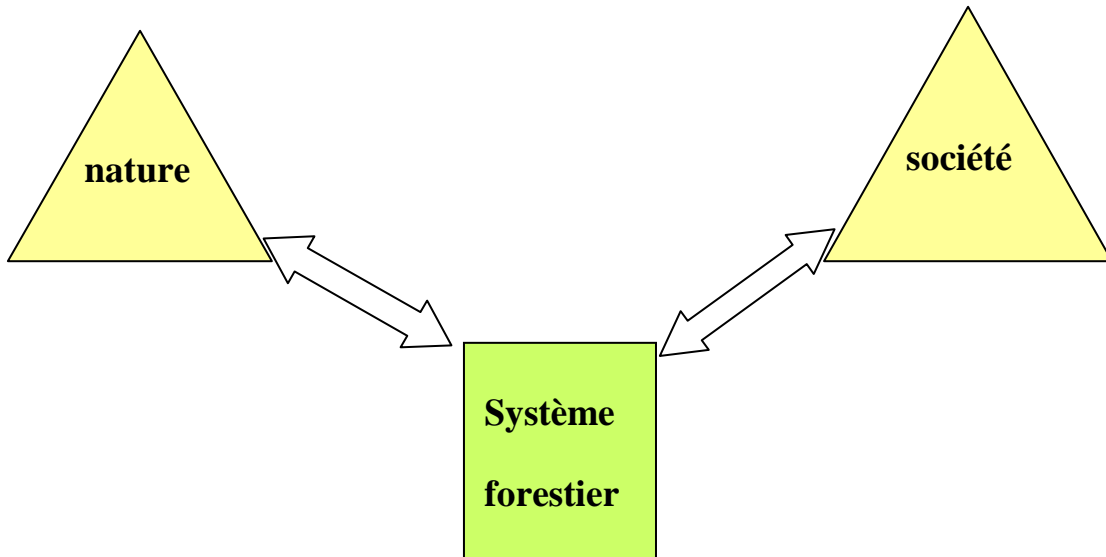


Schéma n°4 : les deux systèmes de pilotage

En dessous du système forestier, se situe *le phénomène où réside le risque* : il s'agit d'un côté, de **l'événement** redouté susceptible de survenir, en l'occurrence la **tempête**, et de l'autre, des conséquences jugées **catastrophiques**. Il s'articule au *système forestier* par **l'impact** que provoque la tempête lors de son passage sur le massif, impact qui relie l'événement à ses conséquences



Schéma n°5 : l'événement et ses conséquences

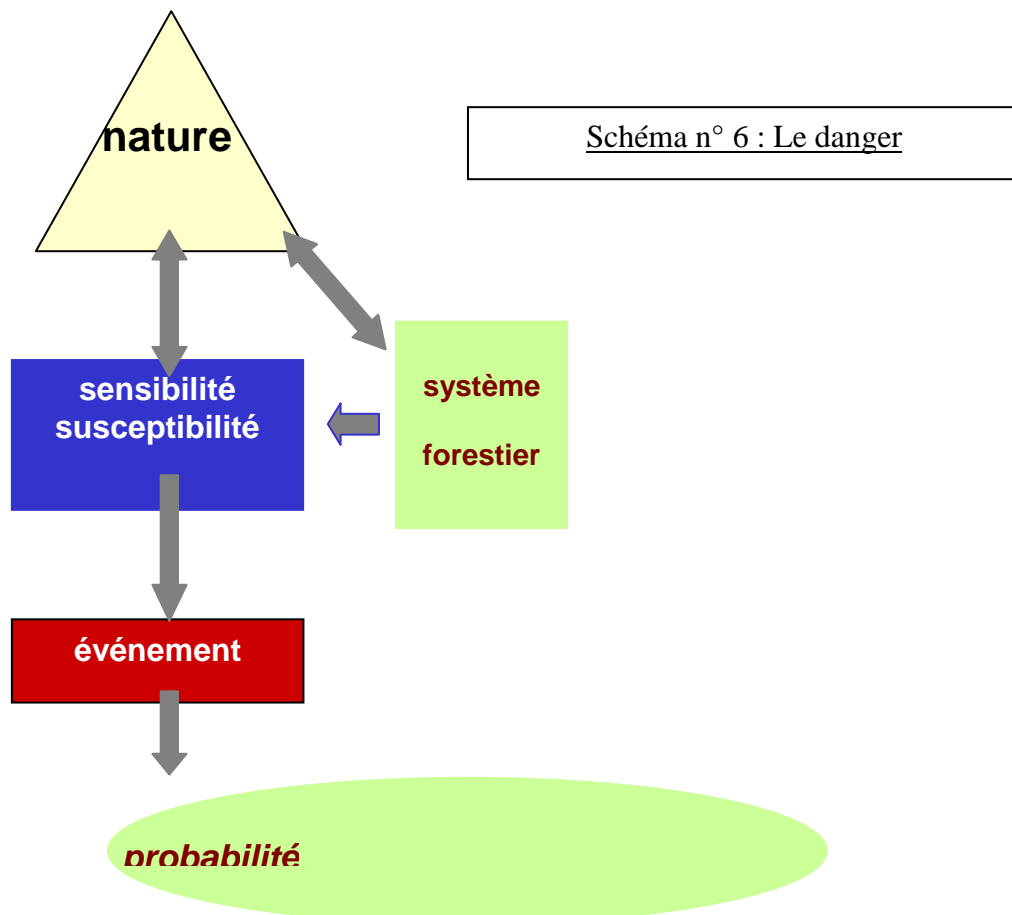
La sensibilité relie le système forestier à son système de contrôle, la nature, ainsi qu'à la matérialité de l'événement.

La vulnérabilité, quant à elle, relie parallèlement le système forestier à son système de contrôle sociétal ainsi qu'à l'ensemble des conséquences jugées dommageables, résultant de l'impact de l'événement.

1.2.3. La disjonction temporelle avant / après

Enfin, en reprenant le système ainsi constitué par l'empilement des entités en trois niveaux : de haut en bas, déterminants, propriétés et phénomène, une césure verticale permet de distinguer les deux figures de la temporalité du risque :

- **le danger** (à gauche sur le schéma) encore appelé menace ou péril, la chose dont l'évitement est un souhait sinon un objectif. Il relie le système naturel à l'événement redouté qui s'y produit et s'exprime dans le risque au moyen de sa probabilité. Ainsi, le danger pour le propriétaire forestier gascon, c'est le feu. L'événement n'a pas encore eu lieu, on ne sait pas où il va frapper, il est comme une épée de Damoclès suspendue au dessus de la tête de chaque sylviculteur. De mars à septembre, on est dans l'attente de cet ennemi qu'il va falloir combattre. Le danger est présent, continuellement, dans l'imaginaire individuel autant que dans l'imaginaire collectif. Les grands incendies de la période 1940 – 1950 ont marqué durablement la région si bien que le phénomène est devenu la grande peur des propriétaires forestiers gascons : on parle d'ailleurs du spectre du feu. Lorsque enfin, l'événement se réalise, il devient l'incendie.



- **la catastrophe** (à droite), c'est-à-dire le danger réalisé, correspondant à la matérialisation du risque. Le risque n'existe que du fait de l'éventualité de la catastrophe associée à l'événement considéré¹⁰. Cette matérialisation s'opère par l'évaluation des conséquences de l'impact de l'événement, par l'appréciation des pertes matérielles et immatérielles. C'est en cela que résident les enjeux.

La matérialisation du risque, la catastrophe, se situe après l'impact, après l'occurrence de l'événement. Comme le risque, c'est une représentation, une construction, mais ici, la construction se situe à l'interface du système forestier et du système sociétal. C'est la société qui juge qu'elle a affaire à une catastrophe au vu des quatre critères¹¹ suivants :

- Le caractère désastreux de l'événement générateur ; ses conséquences et la possibilité de les réparer dépendent du système sociétal (en particulier du système technico-économique et du système culturel) et des dissonances qui apparaissent entre les parties du système. On se situe au-delà des limites de la vulnérabilité du système, de sa capacité d'absorption d'où la crise consécutive. Il est clair que la tempête de 1999, comme celles de 1982 dans le Massif Central et de 1987 en Bretagne ont dépassé les limites des systèmes forestiers locaux notamment en saturant les marchés. La tempête de décembre 1999 a eu une incidence encore plus grande puisque son champ d'action était plus vaste.

- Les implications de l'événement sur l'ordre culturel, social. Il provoque une rupture de trajectoire. Il faut se demander si cela correspond à un changement fondamental de trajectoire. Ainsi, les incendies de 1949 sur le massif gascon ont eu de nombreuses conséquences économiques et sociales, en particulier l'exode rural des métayers qui n'avaient plus de travail du fait de la destruction de la forêt. La tempête de décembre 1999, comme les incendies de 1949, génèrera-t-elle un changement fondamental chez les propriétaires forestiers, dans le système forestier gascon ? Ou s'agira-t-il simplement d'un événement ponctuel, certes dramatique et qui à ce titre, restera dans les mémoires, mais qui pourrait, à long terme, ne pas avoir d'influence déterminante sur le comportement des acteurs ?

- Le caractère fédérateur de l'événement. Il s'agit d'apprécier les agissements des différents acteurs, soit dans la perspective de redéfinir ou reconstruire le système socio-économique, soit en vue de s'en détacher. Cette analyse aboutit à la compréhension des différents comportements observés : y a-t-il eu une fédération des acteurs ? Cette fédération a-t-elle été horizontale, verticale ? Certains sylviculteurs se sont-ils retirés de leur groupe social, comment et pourquoi ?

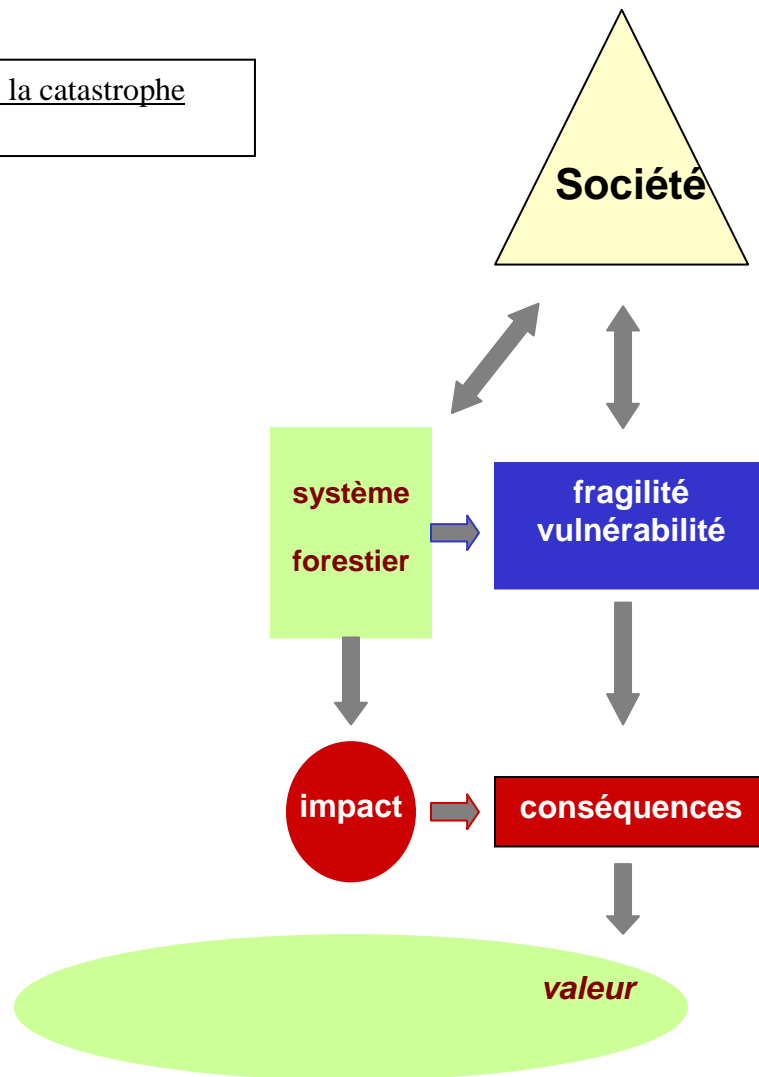
- Le caractère extraordinaire du phénomène. Situé hors de l'ordre normal des choses, il appartient au domaine de l'inconnaissable par son intensité ou la faible probabilité de son occurrence¹². Rompant le cours ordinaire des choses, la catastrophe va instaurer un temps de crise, correspondant au temps d'absorption de l'événement et de ses conséquences par le système ou au temps de l'adaptation de celui-ci au nouveau contexte (pratiquement, cela peut consister en la reconstruction d'un nouveau système remplaçant le précédent).

¹⁰ L'événement est qualifié de redouté, justement du fait de ses conséquences catastrophiques et de sa fréquence.

¹¹ J. Berlioz et G. Quenet : *Les catastrophes : définitions, documentations* ; in Histoire et mémoire des risques naturels, M.S.H. Alpes ; Déc. 2000.

¹² C'est en cela que la catastrophe diffère de la calamité pour laquelle on observe une certaine répétition, une régularité. Une plaie d'Égypte est une catastrophe, la succession des sept plaies est une calamité.

Schéma n° 7 : la catastrophe



Ces deux figures s'articulent aussi au risque qui prend consistance d'une part dans le danger par l'évaluation de la probabilité d'occurrence de l'événement et d'autre part dans la catastrophe par l'évaluation de ses conséquences. Le danger existe parce qu'on a une image de la catastrophe : le temps est « replié », le futur est dans le présent. D'où la symétrie axiale du système-risque dont les deux parties sont superposables.

1.2.4. La complexité du risque et ses conséquences

Le système-risque qui vient d'être décrit, est donc une entité complexe du fait du nombre de composantes et de la richesse de leurs relations.

En s'en tenant à la définition usuelle, stricte, du risque, beaucoup plus simple que le système, force est de constater qu'elle n'est pas elle-même élémentaire car elle fait intervenir le produit de deux constituants :

Risque = probabilité d'occurrence d'un événement X enjeux (ou conséquences).

1.2.4.1. L'ignorance et les limites cognitives

Du fait de cette complexité relative, toute personne se situant par rapport à un risque, est susceptible de privilégier tantôt la probabilité d'occurrence tantôt les enjeux en minimisant ou en méconnaissant l'autre aspect. L'origine de cette attitude réside non seulement dans l'ignorance de la complexité constitutive du système-risque mais encore dans la difficulté bien connue de manipuler un produit – objet bidimensionnel. Elle est autant de nature culturelle que cognitive¹³.

L'appréhension de la représentation du risque (système ou concept) par les propriétaires forestiers ne sera pas aisée. En effet, si nous voulons parler directement du risque, nous ne disposerons sans doute que de peu d'acteurs en maîtrisant cognitivement tous les aspects. Nous ne pouvons et ne devons y arriver qu'en procédant indirectement, en interrogeant la mémoire des acteurs relativement à l'événement et à ses conséquences¹⁴.

1.2.4.2. Le caractère peu observable du risque

De plus, le comportement à l'égard du risque recouvre une réalité qui ne s'observe pas facilement sur le terrain, au contraire par exemple des quantités et des prix de marché qui se révèlent à l'occasion de transactions.

A part les activités d'assurance, il n'existe pas de transactions ou d'autres phénomènes donnant la mesure du comportement actif des individus à son propos. Déjà en matière d'assurance, que peut bien signifier une absence de contrat en situation de risque avéré ? Correspond-elle à une méconnaissance du risque ou à une sous-estimation ou encore, au contraire, à un comportement « risqué » ?

Ce n'est pas parce qu'on n'observe pas de comportement affichant clairement la prise en compte d'un risque que l'on doit en conclure à une méconnaissance de ce risque ou à une attitude de joueur. Une attitude prudente à l'égard d'un risque avéré peut, dans certains cas, se traduire par une inaction, une absence de réaction ou une immobilité. Une attitude persévérante dans l'adversité peut aussi ne pas présenter de symptômes si la personne continue dans son attitude d'avant la catastrophe. Dans un cas comme dans l'autre, il y a peu de survenue d'événements engendrés par la personne. C'est l'absence de traces, de symptômes qui doit être interprétée. Ainsi, l'absence de contrat d'assurance ne signifie pas une négation du risque.

1.3. L'existence d'une rationalité relative au risque

L'homme, à titre individuel ou social, se caractérise par un comportement d'adaptation au danger. Nous postulons l'existence d'une attitude face à ces situations et donc la possibilité d'une attitude rationnelle correspondant à la gestion de ces risques. C'est une telle attitude que nous pouvons appeler attitude rationnelle face aux risques. Le contenu minimum de cette rationalité consiste en un comportement adaptatif, réponse au stimulus que constitue le danger.

¹³ Voir sur ce point Kahneman et Tversky (op. cit.)

¹⁴ P. Ricœur *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Le seuil, Paris, 2002.

D'autre part, l'absence de référence à la notion de risque n'implique pas pour autant une méconnaissance des situations de risque mais seulement une difficulté à exprimer le concept ou une ignorance de celui-ci. Ainsi une civilisation peut ignorer la « notion » de risque¹⁵ tout en comprenant parfaitement une situation de risque¹⁶.

De ce fait, on doit faire l'impasse sur la question de savoir si un propriétaire forestier maîtrise ou non le concept de risque ; on ne s'adresse pas à lui comme à un spécialiste du risque mais comme à quelqu'un qui vit ou a vécu une situation de risque. Ainsi le mot risque peut être banni sans encombre du questionnement si on lui substitue les composants du système risque.

C'est donc aux chercheurs qu'il appartient, dans le cadre de son analyse, de rapporter le discours des propriétaires forestiers au système risque décrit précédemment en construisant et parcourant le chemin qui relie les deux.

1. La construction du processus d'observation

Le respect de la spécificité de l'ordre des choses à observer demande de définir une méthode adaptée. De plus, le système risque se situant à l'intersection de plusieurs disciplines, la méthode se doit d'en tenir compte.

2.1. Les contraintes et les choix subséquents.

Le fondement de notre démarche pour cette étude dépend d'une triple contrainte :

- la méconnaissance du concept ou du système risque par le groupe social étudié, oblige à passer par un questionnement indirect sur le risque
- la difficulté d'expression de la représentation du risque aboutit à la même conclusion
- l'étendue du domaine d'investigation du fait de la multi-dimensionnalité (dimensions économique, technique, sociologique et culturelle) de la catastrophe nécessite une approche multidimensionnelle, panoramique. On doit donc s'intéresser aussi bien aux solutions politiques mises en œuvre pour la gestion de la crise post-tempête qu'aux réactions des propriétaires forestiers face à l'événement et lors de la crise. Ainsi, il s'ensuit que deux grandes catégories d'acteurs doivent être contactées : les responsables d'organismes forestiers c'est-à-dire ceux qui ont vécu l'événement et ses

¹⁵ GUERREAU Alain : « L'Europe médiévale : une civilisation sans la notion de risque », *Risques*, 31-1997, p. 11-18.

¹⁶ Dans cette même société médiévale, les marins basques qui pêchèrent la baleine dans le golfe de Biscaye jusqu'à sa disparition au XV^e siècle et la poursuivirent ultérieurement jusqu'au détroit du Labrador, composèrent une prière (dite *Chanson des baleiniers*) exprimant cette situation de risque : « *Biziaren gatik dugu hirrizkatzen bizia* » ce qui, en conservant le caractère abrupt de la langue basque, donne : « *pour vivre, nous risquons notre vie* ». Cette expression donne une vue claire de la compréhension profonde de la situation vécue, à une époque où la rationalisation du risque n'était pas envisageable. Pour appuyer ce point de vue, une seconde prière (dite *Oraison de la baleine harponnée*) précise : « *Irabazia da handi perrilea ere handia* » ce qui signifie : « *le gain est grand, le péril aussi est grand* », sentence tout aussi lapidaire mais non pas tragique comme la première, et traduisant une perception aiguë de l'évaluation des enjeux. Face aux situations qu'aujourd'hui nous appelons « risquées », le problème est vécu et analysé correctement dès l'époque médiévale (Ekaina – Saint-Jean-de-Luz – 1992, p.268-269)

suites en tant que décideurs d'une part, et les propriétaires forestiers d'autre part.

2.2. Les choix conditionnant une observation efficace

En outre, un triple choix était nécessaire

- quant à la méthode d'exploration du champ de l'enquête,
- quant à la façon de couvrir le domaine d'étude,
- quant à la méthode de production de données : alternative entre questionnaire et entretien.

2.2.1. La façon de couvrir le domaine d'étude

Le caractère peu familier d'une étude sur la représentation du risque nous oblige à conduire simultanément deux recherches : la première sur la méthode d'observation du risque, la seconde sur l'observation proprement dite du risque. Ceci ne peut se faire que de façon dynamique. Il s'agit en quelque sorte d'une « recherche – apprentissage » qui consiste en ceci :

- d'abord, élaboration d'une méthode primitive d'observation,
- observation sur le terrain selon ce premier protocole
- analyse des premiers résultats et adaptation de la méthode primitive d'observation
- retour sur le terrain avec le nouveau protocole.

Le processus est réitéré autant que nécessaire. Il produit finalement deux résultats : la construction d'une méthode et le résultat de son application, la représentation du risque¹⁷.

2.2.2. La méthode d'exploration du champ de l'enquête

Cette question est déjà présente dans le point précédent dans la mesure où elle concerne le choix des sujets à enquêter.

La nécessaire diversité des propriétaires interrogés : notre première décision a concerné la constitution de l'échantillon des propriétaires forestiers. Il est clair que nous ne pouvions pas faire une étude directe de chaque propriété et de son propriétaire. Nous avons été amené à faire des choix de lieux et de personnes : lieux atteints de façon importante ou peu importante par la tempête, sylviculteurs ayant eu beaucoup de dégâts, peu de dégâts, pas de dégâts, propriétés d'importance variable...

Quant aux responsables d'organismes forestiers, nous les avons choisis de façon à couvrir les différentes dimensions de la catastrophe : O.N.F., syndicat professionnel, Centre régional de la Propriété Forestière, coopérative sylvicole.

L'ordre d'interrogation joue ici un rôle important du fait puisque le questionnement est évolutif. Il s'ensuit une hétérogénéité *a priori* des matériaux recueillis qu'il faut bien garder présente à l'esprit. C'est pourquoi il est judicieux de commencer les entretiens par les responsables forestiers qui sont mieux à même *a priori* de présenter le domaine de leur

¹⁷ Pour une autre application de cette même approche voir B. Paillard et A. Pena-Vega : *Réhabiliter la vie après Tchernobyl...* in Natures, Sciences, Sociétés n° 3 ; 2003, pp. 277 à 284.

responsabilité et de leur action à la fois dans le détail et avec une vision élargie de l'événement.

L'interrogation principale relative à la couverture du champ est celle de la représentativité de l'échantillon retenu. En bonne statistique, on pourrait penser qu'il s'agit là d'une exigence minimale dont on doit être assuré. Or, la représentativité assure la capacité de l'échantillon à fournir des données généralisables à l'ensemble de la population, les propriétaires forestiers. Ici, cela ne constitue pas un objectif premier de notre étude. L'important est d'abord de parvenir à déceler et à établir l'existence de représentations du risque : la question de leur pondération chez le propriétaire forestier est seconde. Il est préférable d'extraire la plus grande variété possible d'attitudes, d'en cerner les composantes fines. C'est une approche à dominante exploratoire : dans ce cas, la représentativité n'est pas utile.

En fait, le choix concret des personnes interviewées est fait au fur et à mesure de l'avancement de l'étude. Il ne s'agit donc pas de définir au préalable un échantillon satisfaisant du point de vue des méthodes statistiques classiques mais de l'établir et de le faire évoluer en fonction des connaissances acquises.

2.2.3. La production des données

A défaut de données objectives existant sur le sujet et collectables sur le terrain, force était de passer par l'intermédiaire des propriétaires forestiers eux-mêmes, sujets les premiers concernés. Cela revient à construire un ensemble objectif d'informations à partir de données subjectives, ce qui exige une étape méthodologique intermédiaire supplémentaire.

L'interrogation d'acteurs donne le choix habituel entre un questionnaire direct et un entretien. C'est à ce dernier que nous nous sommes résolus.

Un questionnaire direct présente, en effet, l'inévitable et majeur inconvénient de présupposer une claire représentation du concept chez la personne enquêtée et d'obliger les auteurs à préciser au préalable tous les aspects du risque. Or nous avons dû nous interdire cela car nous avons notamment pour objectif de faire ressortir dans le comportement du sylviculteur la référence ou l'absence de référence à ces aspects composant le système risque.

Une fois le questionnaire exclu, il reste l'entretien. Ce choix n'est pas négatif ou fait par dépit, par défaut d'autres techniques. En réalité, il est assez chanceux qu'existe une méthode praticable et pourvue des propriétés nécessaires pour atteindre l'objectif.

L'entretien, en effet, peut s'accommoder d'une absence de référence explicite au terme même de *risque*, d'autant que nous postulons que le sujet n'a pas une connaissance claire et approfondie de ce concept. En contrepartie, il devient indispensable d'en évoquer les différents composants, autant d'éléments simples du système complexe, à charge ensuite pour le chercheur de construire les figures possibles de la représentation du risque. C'est bien à une interrogation de forme indirecte (ou décomposée), à une approche clinique du risque que nous avons procédé.

Le choix de la trame de l'entretien est ici grandement facilité par l'existence de la grande tempête de 1999, événement susceptible d'attirer et de maintenir un long moment

l'attention du sujet sur cette catastrophe, événement dont la menace constitue la matière première du risque.

C'est donc un appel à la mémoire de cet événement récent (à l'échelle historique) et éventuellement à la mémoire d'autres événements marquants pour cette micro – société qui va constituer le démarrage de l'entretien. Ceci pose deux interrogations :

- *Que peut-on attendre d'un appel à la mémoire ?* La mémoire est complexe, c'est un mélange de vrai, de vécu, d'appris et d'imaginaire, c'est une reconstruction au présent d'événements du passé¹⁸. Cela sous-entend pour le chercheur de procéder à une analyse critique du discours de l'enquêté, séparant les faits, ses opinions, la représentation qu'il se fait de l'événement et de ses suites, distinguant ce qui relève de la mémoire individuelle de la mémoire collective, notant ce qui est déformation, exagération, oubli, anachronismes. En ce qui concerne les oublis, les trous dans le discours, l'interviewer doit essayer de les repérer lors de l'entretien de les combler mais il doit également se poser la question de la raison de leur existence¹⁹.

- *Quelle est la réaction du sujet à cet appel à la mémoire ?* Le sujet va produire naturellement un récit. Ainsi, le support de l'information, au moins au lancement de l'entretien, est-il le récit de la tempête de 1999. Support de mémoire, de communication, de transmission, d'apprentissage, mode extrêmement ancien (primitif, fondamental) de construction et de gestion du savoir, composé de structures largement étudiées²⁰, le *récit* est un mode universel d'expression et de transmission des connaissances : il est de culture commune même si les structures narratives se déclinent différemment selon les cultures²¹. Ce mode d'appréhension du réel, compte tenu du développement des outils d'analyse textuelle, peut devenir un mode privilégié d'extraction des connaissances. Ce procédé est également le mieux à même de produire des données contenant des aspects anthropologiques car l'expression orale est peu contrainte. Néanmoins, il présente l'inconvénient de donner des résultats dépendants des différences d'aptitudes à la verbalisation et de capacités langagière entre les sujets.

- *La nécessité du récit pour connaître la représentation du risque.* Dans une perspective différente de la nôtre, celle d'une structuration éthique du sujet, Paul Ricœur écrit : « Comment pourrait-on donner à sa vie une qualification éthique si cette vie n'était pas rassemblée, et comment le serait-elle si ce n'est sous forme de récit.²² » Nous pensons que l'appréhension du risque chez un sujet confronté aux aléas et à la décision est tout autant une démarche structurante qui relève exactement de ce raisonnement.

- *Le récit générateur de sens.* La justification de l'usage de récit réside aussi dans une capacité à produire du sens. Évoquant cette question, cette fois dans le cadre de l'approche historique, Paul Ricœur écrit, à propos des thèses « narrativistes » en histoire: « ... les narrativistes démontrent avec succès que raconter, c'est déjà expliquer. ... Si tout récit met en

¹⁸ A.M. Granet Abisset : *La connaissance des risques naturels : quand les sciences découvrent l'histoire ; in Histoire et mémoire des risques naturels*, M.S.H. Alpes ; Déc. 2000.

¹⁹ En fait, présence d'une absence, qui correspond très exactement à la réalité d'un manque.

²⁰ Voir dans l'œuvre de Paul Ricœur, *Temps et Récit* 3 tomes, Le Seuil, 1985-1991. Voir également : Oscar Ducrot et Jean-Marie Schaeffer *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Le Seuil, Paris, 1995, notamment les entrées *Narratologie* (Marielle Abrioux, p. 228-240) et *Temps, mode et voix dans le récit*, Oswald Ducrot, p. 710-727).

²¹ Elles en sont même un des éléments de différenciation les plus importants.

²² Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Le Seuil, 1990.

œuvre, en vertu même de l'opération de mise en intrigue, une connexion causale, cette construction est déjà une victoire sur la simple chronologie et rend possible la distinction entre l'histoire et la chronique. En outre, si cette construction de l'intrigue est œuvre de jugement, elle lie la narration à un narrateur, et donc permet « au point de vue » de ce dernier de se dissocier de la compréhension que les agents ou les personnages de l'histoire peuvent avoir eu de leur contribution à la progression de l'intrigue ; contrairement à l'objection classique, le récit n'est aucunement lié à la perspective confuse et bornée des agents et des témoins immédiats des événements; au contraire, la mise à distance, constitutive du *point de vue*, rend possible le passage du narrateur à l'historien. Enfin, si la mise en intrigue intègre dans une unité signifiante des composantes aussi hétérogènes que les circonstances, les calculs, les actions, les aides et les obstacles, les résultats enfin, alors il est également possible que l'histoire prenne en compte les résultats non voulus de l'action, et produise des descriptions de l'action distinctes de sa description en termes simplement intentionnels²³ ».

- *Le récit est source d'explication.* Il y a bien là description puis explication du mécanisme par lequel le fait même de produire un récit constitue une observation et engendre des matériaux explicatifs. C'est cet argument qui nous a décidé d'appliquer cette méthodologie au cas du risque.

- Enfin, *la narration repose fondamentalement sur la temporalité* ne serait-ce que parce qu'elle fait écho dans le présent à des événements passés. Or la temporalité elle-même est une dimension constitutive de la probabilité des événements relevant de notre analyse du risque. Les événements du récit sont aussi les événements auxquels on associe la probabilité. L'existence d'un terrain commun en temporalité et en événement facilite le repérage correct du discours tenu par le sujet lors de l'entretien.

3. Les enquêtes effectuées et leurs traitements.

3.1. La prise de rendez-vous et les conditions de l'enquête.

La demande d'entretien a été adressée au propriétaire forestier par voie téléphonique aboutissant à la prise de rendez-vous. Aucune indication particulière n'était précisée quant aux modalités concrètes de la rencontre, à part l'annonce d'un entretien, sa nature et sa raison, sa durée approximative : ainsi, nous n'avons jamais mentionné si nous souhaitons nous entretenir avec le seul propriétaire ou avec les personnes parties prenantes de la propriété. Chaque entretien a été conduit conjointement par les deux auteurs de la recherche, jouant ensemble le rôle d'enquêteur. Du fait de la méthodologie évolutive (cf. *supra*) et de la complexité du sujet, ce choix a paru être le plus efficient.

L'entretien est enregistré sur bande magnétique après demande d'autorisation formulée à l'enquêté : nous n'avons essuyé aucun refus. La bande est ensuite transcrite avec un degré de détail respectant les redites et autres hésitations des personnes interrogées.

Les textes de ces entretiens vont ensuite subir deux analyses : une analyse du contenu et une analyse de statistique textuelle utilisant le logiciel ALCESTE mis au point par le C.N.R.S.

²³ Paul Ricoeur *Temps et récit, 1. L'intrigue et le récit historique*, Le Seuil Collection Points Essais ; p.316,317.

3.2. L'analyse subjective du contenu

Elle repose sur le découpage du texte-discours selon la succession des thèmes abordés. Ceux-ci sont ensuite découpés eux-mêmes en éléments subjectifs de signification pour un lecteur étant en position de lire un texte sur le risque forestier. C'est le schéma du système-risque qui fournit la grille de lecture.

Un entretien d'une heure et demie produit ainsi environ deux cents éléments de signification, autant d'éléments porteurs d'informations sur la représentation du risque chez la personne interrogée.

Tout d'abord, on évalue la densité inégale du discours, riche sur certains éléments du système, pauvre ou muet sur certains autres. On peut ainsi en déduire un degré de familiarité avec le concept de risque.

Ensuite, chaque élément de signification est analysé pour en extraire l'information sur la représentation du risque qui gît dans les dires et récits enregistrés.

L'ensemble apparemment disparate de ces informations recèle la logique sous-jacente à la rationalité de la personne enquêtée. L'intégration de ces informations doit permettre de reconstituer les comportements ou attitudes correspondantes.

3.3. La statistique textuelle et l'utilisation du logiciel ALCESTE

La statistique textuelle se situe au point de rencontre du texte et des statistiques. Elle est ici employée dans une perspective exploratoire. En effet, les entretiens sont *a priori* peu structurés : ils ne sont pas constitués d'une succession de réponses à des questions ouvertes, mais seulement d'un cheminement unique à partir d'un point de départ commun, le récit de la tempête. La comparaison inter-texte n'est donc possible *ex ante*, tout au moins dans un premier temps.

Chaque entretien constitue un corpus autonome et subit un traitement complet. Ce sont simplement les résultats de ces traitements qui seront soumis à un travail d'interprétation comparative.

Le traitement opéré sur chaque texte résulte de l'application du logiciel ALCESTE, utilisé classiquement :

- d'abord une classification définissant les contextes lexicaux associés au corpus (Classification Descendante), après découpage du texte en segments appelés *unités de contexte* et définissant l'élément statistique. Chaque unité de contexte est constituée de *formes réduites*, elles-mêmes déduites des formes élémentaires (qui renvoient globalement aux différentes formes prises par les mots d'un texte). Le tableau qui sert de base à cette classification est un tableau binaire où les unités de contexte figurent en ligne et les formes réduites en colonne.
- Ensuite, une Analyse Factorielle des Correspondances, après réaffectation des formes réduites, non plus aux unités de contexte, mais aux classes issues de l'étape précédente.

C'est cette dernière analyse qui a constitué, pour chaque entretien, la base de notre interprétation. Le dépouillement de ces résultats est régi fondamentalement par le filtre que constituent les éléments du système-risque.

Par ailleurs, une analyse confirmatoire de type linguistique a été conduite pour comparer le langage des propriétaires et celui des responsables forestiers en vue d'en établir les similitudes et les dissemblances qui dénoteraient des différences de postures entre ces deux catégories d'acteurs.

Les entretiens ont dû faire l'objet d'un traitement préalable consistant à supprimer les questions posées par les enquêteurs tout en gardant le mot clé générateur de la question, le vocabulaire des enquêteurs n'étant pas le même que celui du sujet interviewé.

4. Les résultats : la représentation du risque

Puisque nous avons décidé de commencer les entretiens par les responsables d'organismes forestiers, nous allons respecter cet ordre pour la présentation des résultats.

4.1. Chez les responsables forestiers : une vision globale

Les responsables des différents organismes forestiers ont été choisis de façon à couvrir les différentes dimensions de la catastrophe. Ainsi, quatre entretiens ont été réalisés. Au même titre que pour les propriétaires forestiers, le point de départ de l'interview est le récit de l'événement dans sa durée, tel que ces responsables forestiers l'ont perçu et de l'action subséquente dont ils ont éventuellement infléchi le cours.

Cette première approche du risque a pour objectif de produire une représentation de l'impact de l'événement. C'est d'ailleurs ce qui est ressorti de la première analyse (phase d'analyse du contenu). Les responsables forestiers, de par leur position dans la filière forêt – bois-papier, ont une vision caractérisée par deux aspects : le caractère macroscopique d'une part et, d'autre part, la prise en compte du contexte (économique, technique...). Cette vision peut donc être qualifiée de vision globale de la situation de crise.

Les principaux thèmes qui apparaissent à l'issue de ces entretiens peuvent se définir selon les angles suivants :

- l'événement et la crise consécutive
- le risque et sa représentation.

4.1.1. L'événement et la crise consécutive

4.1.1.1 Le contexte : le système forestier au moment de l'impact

L'événement a eu lieu dans un contexte que nous devons étudier selon ses divers aspects. Ces aspects nous ont d'ailleurs été définis, présentés et décrits par les responsables forestiers interrogés. En effet, l'événement ne se suffit pas à lui-même²⁴ : le contexte de son

²⁴ Parler de la probabilité d'un événement relève de la même démarche. La probabilité ne se définit pour un événement que par rapport à un contexte explicite, appelé *espace probabilisé*, souvent noté Ω . On doit écrire en toute rigueur $P\{e/\Omega\}$ et non $P\{e\}$ pour la probabilité de l'événement dans le contexte Ω .

occurrence est à prendre en compte si l'on veut comprendre ses conséquences, la logique et le déroulement des actions menées dans le cadre de la gestion de la crise consécutive. Le tableau ci-dessous en résume les différents paramètres.

Nature du contexte	Facteurs associés au risque (limitant ou favorisant le risque)
Contexte forestier	<ul style="list-style-type: none"> • Un massif hétérogène en matière de risque tempête : « on savait » (<i>sic</i>) en particulier que la région du Médoc est plus sensible (terrain plus humide...) et plus vulnérable (situation économique des propriétaires forestiers...).
Contexte historique	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère spécifique : la généralisation de la forêt au XIXe siècle. • Une histoire déjà marquée par une période catastrophique : la « décennie rouge » des incendies de 1940 – 1950 avec en particulier le grand incendie de 1949.
Contexte anthropologique	<ul style="list-style-type: none"> • La temporalité : le temps de la forêt diffère du temps des activités économiques. • L'imaginaire : la bataille contre les incendies décrite comme une épopée. • La construction de la forêt, une réussite (c'est-à-dire l'intégration dans l'imaginaire) malgré l'artificialité: l'invention des Landes²⁵
Contexte socio-culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Chez le sylviculteur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un « peuple de la forêt » qui communique peu, ▪ Une rationalité alternante, oscillant entre le patrimonial et l'économique • Pour la société régionale dans sa globalité : La culture philosophique de la région ; l'insularisme et le radicalisme, traces de philosophie lockienne, avatar vraisemblable de l'anglophilie aquitaine.
Contexte économique	<ul style="list-style-type: none"> • Un marché du bois soumis à la concurrence internationale. • Des grands groupes internationaux pour le bois d'industrie • Un ensemble de petites entreprises familiales pour le bois d'œuvre. • Un manque de compétitivité des forêts françaises en général, du fait de leur morcellement ; par contre, pour le massif gascon, des points positifs que constituent en particulier l'homogénéité de l'essence et les facilités d'exploitation et de desserte.
Contexte stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence entre les forêts du nord de l'Europe et celles du sud. • Création de l'U.S.S.E. (Union des Sylviculteurs du Sud de L'Europe). • Les premiers pas d'une Europe forestière.

²⁵ Ainsi que le souligne D. d'Antin de Vaillac dans sa thèse « *l'invention des Landes* » Bordeaux IV ; 2000.

Contexte technologique	<ul style="list-style-type: none"> • Une symbiose avec les centres de recherche.
Contexte étatique	<ul style="list-style-type: none"> • Les choix de l'Etat (parmi ceux-ci, les engagements de la France dans le cadre de la gestion durable, ainsi que ceux qui peuvent entraîner le découragement des propriétaires forestiers et l'abandon des forêts...)

Tableau n°1 : le contexte au moment de l'impact.

4.1.1.2. L'événement et l'entrée en crise

C'est donc dans ce contexte assez spécifique, décrit ci-dessus, que l'impact a lieu. L'événement, entrant en résonance avec son contexte²⁶, va se révéler désastreux et engendrer une catastrophe. Au moment de l'impact, le système forestier va plier sous le choc, ce qui provoque un désastre ; en même temps, une réaction de la filière forêt – bois - papier (avec, en particulier, la constitution d'une cellule de crise) va émerger dans le but explicite d'avoir prise sur l'événement.

L'événement entre en résonance avec son contexte	De la tempête à la catastrophe
Le désastre et l'instauration de l'état de crise	<p>Le déferlement des difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus aucun système de communication : il a fallu couper les arbres pour dégager les routes, pas d'électricité, pas de téléphone... • Le caractère disproportionné de l'événement rend difficile l'évaluation des dégâts : « les parcelles étaient rasées », « tout était tombé... »
Le temps de la crise : l'événement n'est pas ponctuel (instantané) mais a une certaine épaisseur (durée).	<ul style="list-style-type: none"> • Incertitude quant à l'avenir du système forestier (comment va-t-il se recomposer ? quelle sera sa trajectoire ?...). • Des chablis restant toujours sur le terrain. • Sensibilité des arbres après la tempête, développement des ravageurs...
La tempête : événement fédérateur, générateur (rupture créatrice)	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution immédiate d'une cellule de crise (« comité tempête ») regroupant « tous les interlocuteurs » de la forêt, groupe d'intelligence critique et de cultures différentes. • But : avoir prise sur l'événement, mettre en place un dispositif d'adaptation et conduire la crise et l'après-crise. • Pérennisation de cette structure pertinente pour le futur et permettant de réfléchir sur certaines grandes questions comme l'éco-certification...

²⁶ L'expression est de P. LAGADEC : « La gestion des crises » ; Mc Graw – Hill ; 1991 ; p. 39.

	<ul style="list-style-type: none"> • Présence du Conseil régional : rôle de relais indispensable.
La tempête : un événement révélateur. Une adaptation future au nouveau contexte ?	<ul style="list-style-type: none"> • Un événement révélateur de faille dans le système juridique. • La Région a assimilé que la forêt existe : lien entre le bois et la forêt. • La forêt se révèle être un investissement à haut risque

Tableau n°2 : l'événement.

4.1.1.3. La gestion de la crise

Après le choc initial, le comité – tempête ne disposant pas de retours d'expérience relatifs à des tempêtes antérieures et découvrant son impréparation et celle de l'Etat à de tels événements, « invente » pour son compte *la gestion de crise*, la détermine et l'adapte à la situation et la conduit pendant deux années. Certains membres de la cellule de crise avaient déjà vécu des événements, catastrophiques ou non : ils ont su mobiliser leurs connaissances empiriques et ils ont pu ainsi faire bénéficier des enseignements de leurs expériences, ce qui a eu pour effet d'accroître l'efficacité de cette structure, en particulier par le raccourcissement des délais de réflexion. Par exemple, le stockage du bois a été immédiatement proposé comme solution possible au problème du brusque déséquilibre du marché, sans attendre l'évaluation du volume de bois abattu ; la désignation d'un chargé de communication a été une condition préalable au fonctionnement de la cellule de crise, etc.

Le plan d'action couvre différents aspects de la crise ainsi que le présente le tableau suivant :

Les différentes dimensions de la gestion de la crise	La prise en main des problèmes
Actions dans un espace – temps proche (localement et immédiatement).	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le dialogue avec les propriétaires forestiers désemparés et construire la confiance. • Rassembler les données sur les effets de l'événement et l'évolution de ces effets (des informations provenant de l'interprofession et qui convergent). • Ne pas faire d'erreur de diagnostic qui entraînerait une disqualification immédiate.
Stratégies mises en place	<ul style="list-style-type: none"> • Action sur le marché : recherche de nouvelles ouvertures • Action sur les prix : proposition d'entente sur un prix plancher (échec de cette stratégie) • Action sur le temps : le stockage de bois excédentaire, inaboutie du fait de l'inexpérience locale.

Couverture de la crise par les médias	<ul style="list-style-type: none"> • Communication de crise : savoir informer les propriétaires d'où le recrutement d'une attachée de presse.
Pilotage de la crise : la décision en période de crise	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de décisions au niveau de la Région. • Approbation <i>a posteriori</i> par l'Etat qui entérine l'action régionale.
Opportunité pour résoudre d'autres problèmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution de la question de l'éco-certification.
Mémoire de l'événement et/ou retour d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Défaillance : absence de retour d'expérience, absence de trace mémorisant l'action de la cellule : d'où une perte de substance sur l'organisation de la gestion de la crise et sur l'évolution des relations entre les différentes parties.

Tableau n°3 : la gestion de la crise.

L'ensemble des responsables forestiers interrogés a regretté qu'il n'y ait pas de mémoire des différentes actions entreprises ni de retour d'expérience qui auraient pu :

- renforcer les capacités des divers organismes en matière de gestion des risques ou des crises à venir,
- contribuer à évaluer *a posteriori* l'efficacité des actions conduites.

En effet, la tempête comme toute autre catastrophe, peut être porteuse d'enseignements et de savoir-faire (par exemple : mise au point de procédé de stockage du bois) comme l'ont été les incendies de 1949 avec la mise en place et l'amélioration du réseau de pistes D.F.C.I. Egalement, elle permet un audit de la vulnérabilité du système forestier, révélant les dysfonctionnements méritant une action rapide.

Quant à la gestion de la crise par les pouvoirs publics, il ressort des entretiens que :

- la gestion politique de la crise a bénéficié localement de la souplesse que procure la proximité d'un exécutif régional qui a rendu possible la création et le fonctionnement de la cellule de crise où se sont retrouvés tous les « interlocuteurs » régionaux de la forêt.
- l'Etat, confronté simultanément à deux tempêtes, a réagi en temps opportun mais en proposant des mesures globales, uniformes, calquées sur l'exemple allemand et ne correspondant pas nécessairement au contexte régional.

4.1.2. Le risque et ses représentations

L'analyse du contenu des entretiens rend compte de la sensibilité des responsables forestiers à la pratique rationalisée du risque et de la représentation qu'ils se font du risque. Les idées émises, dans le cadre d'une éventuelle gestion des risques, relèvent des différents composants du système risque : la sensibilité du système forestier, sa vulnérabilité, la probabilité d'occurrence de l'événement. L'expérience de la tempête de décembre 1999 leur a permis de suggérer des réponses au risque s'appuyant sur ces composants.

Ainsi, on peut résumer les représentations du risque sur le tableau suivant :

Composant du système risque concerné	Domaine correspondant	Réponses suggérées dans le cadre de la gestion du risque (risque tempête)
Sensibilité	Agronomie, sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du risque par les méthodes culturales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ peuplements plus stables, ▪ travail des lisières.
Sensibilité	Biologie	<ul style="list-style-type: none"> • Monitoring de la forêt pour surveiller les attaques de ravageurs consécutives à la tempête et contrôler ainsi l'évolution de l'onde de choc
Probabilité	Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la durée des révolutions : « passer entre deux tempêtes ».
Aléa (probabilité, événement)	Assurance	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion assurancielle du risque
Conséquences	Politique/Economie	<ul style="list-style-type: none"> • « Délégation » au syndicat de la gestion de la crise, de la part des propriétaires forestiers ; • Constitution d'un syndicat fort (perspective d'action en groupe de pression).
Vulnérabilité	Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mesures d'accompagnement différenciées pour les sylviculteurs tournés vers la production de bois. • La conscience²⁷ patrimoniale vient suppléer la ruine de l'objectif économique²⁸.
Vulnérabilité	Analogie avec le secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapprochement avec le monde agricole (notion de forêt cultivée) peut apporter quelque chose mais la temporalité n'est pas la même (absence de récolte annuelle en forêt depuis la fin du gemmage). • Extension à la forêt de la notion juridique de calamité (préambule de la Constitution). De la calamité agricole à la calamité forestière.

Tableau n°4 : la gestion du risque tempête.

²⁷ Comme il y a la raison d'Etat, il y a peut-être une *raison patrimoniale*, toujours présente, souvent masquée, apparente seulement dans les situations graves, lorsque les critères habituels se révèlent impuissants à fournir des décisions fondamentalement acceptables, au regard de la conscience.

²⁸ Il s'agit littéralement d'un retrait du critère économique et de son remplacement par un critère d'un autre type : la raison de ce retrait réside dans le caractère inapplicable de l'objectif économique à la forêt dévastée (sinon à la forêt tout court).

En définitive, il apparaît que l'ensemble des entretiens avec les responsables forestiers, restitue une représentation complète du système-risque puisque l'ensemble de ses composants est mentionné. Chaque entretien, pris individuellement, ne contient cependant pas une représentation complète.

Par exemple, en matière de risque pur, certains responsables forestiers relèvent le fait que le risque s'inscrit dans le long terme c'est-à-dire est attaché à la fréquence d'occurrence d'un événement, à sa probabilité ; d'autres insistent plus volontiers sur la matérialité de l'événement proprement dit et ses conséquences. D'autres enfin se focalisent sur le niveau sensibilité/vulnérabilité.

Ainsi, une analyse factorielle des correspondances appliquée à l'entretien du responsable forestier n°1 fait apparaître deux grandes catégories d'événements dont la survenue obéit à un cycle annuel : les incendies (mars à septembre) et les tempêtes (majoritairement en hiver). Pour ce responsable, ces événements engendrent un risque, lequel met en jeu la ressource à deux niveaux : celui du potentiel de production de la propriété (niveau micro-économique), celui du potentiel de production régional (niveau méso-économique).

Egalement, le schéma factoriel distingue, le long de l'axe d'inertie n°2, la sphère politique, qu'elle soit nationale ou régionale, de la propriété forestière dont la gestion, *a fortiori* la gestion de crise, est éloignée, disjointe, déconnectée des grands débats politiques. En un certain sens, la préoccupation du propriétaire forestier est régie presque exclusivement par l'exploitation des bois et leur mise en marché.

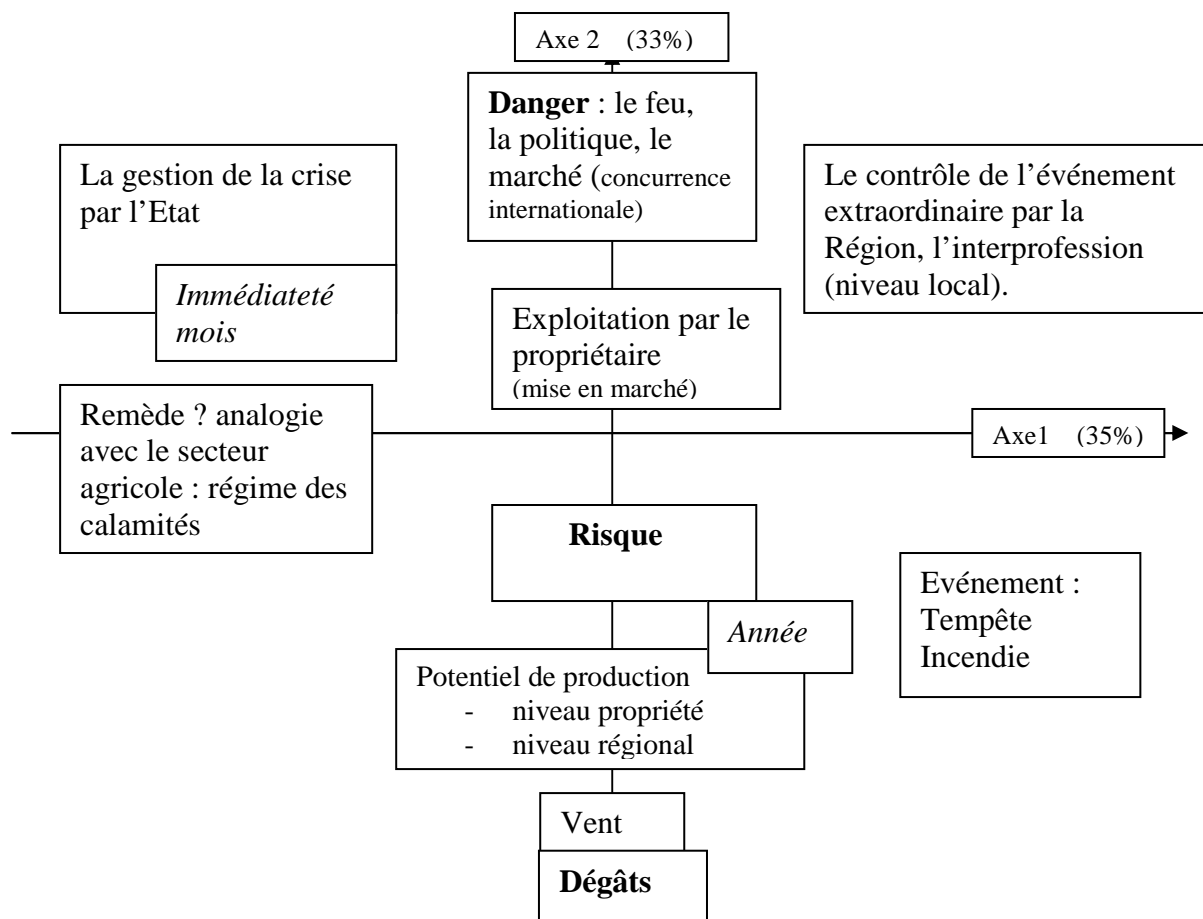


Schéma n°8 : plan factoriel principal de l'entretien avec le responsable forestier n°1

Le plan factoriel défini par les deux axes principaux, tous deux d'importance équivalente (35% et 33% de l'inertie du nuage) dégage un trait saillant : une représentation de la situation distinguant d'abord les aspects matériels des aspects immatériels qui s'opposent suivant l'axe n°2 (vertical sur le schéma). Les aspects matériels sont figurés par les événements catastrophiques (tempête en l'occurrence mais aussi bien incendies plus « familiers » dans le massif) et par les conséquences catastrophiques, les dégâts ; les aspects immatériels, quant à eux, sont constitués de la gamme des dangers et des périls qui, du fait de l'homme, menacent le système forestier. De ce côté, se trouvent toutes les épées de Damoclès suspendues au-dessus de la forêt et menaçant un équilibre toujours précaire. Ces craintes ressenties concernent :

- le feu, ennemi tutélaire, conséquence inévitable de l'action de l'homme dans et sur la forêt,
- les décisions politiques, qui, par le seul fait de modifier un équilibre existant, peuvent être perçues comme une menace.
- le marché, soumis à la concurrence internationale.

Il suffit d'un rien pour que ces dangers se matérialisent en un événement dont l'occurrence peut les faire accéder au statut de risque.

Il semblerait que le responsable forestier interrogé perçoive le système forestier comme un système fondamentalement en équilibre instable, dans une situation structurellement dangereuse et pouvant basculer à tout moment.

Il est à noter que la perception de la tempête s'inscrit dans une logique différente. En terme de risque, en effet, un parallèle peut être fait entre l'incendie et la tempête, risques causés par deux agents - le feu et le vent : le vent serait à la tempête ce que le feu est à l'incendie. On pourrait donc s'attendre à retrouver ce parallélisme sur le schéma factoriel. Il n'en est rien ou plutôt, il y a bien identité de position pour les deux risques (incendie et tempête sont situés au même endroit) mais opposition des positions pour les agents *feu* et *vent*, le feu appartient à l'ordre du danger (composante immatérielle) ; le vent à l'ordre du risque donc du dégât (composante matérielle). L'homme peut être à l'origine et peut avoir prise sur le premier mais pas sur le second. Il faut donc admettre que le vent puisse avoir un statut différent du feu en terme de gestion de risque.

Le premier axe induit une opposition subtile concernant le statut de la tempête, quant à la façon d'en gérer les conséquences.

Sur la gauche, dans le cadre étatique, la tempête est munie du statut *public* de *catastrophe*, statut officiel que l'Etat gère « ordinairement » par une batterie de mesures spécifiques que l'administration met en œuvre (du plan Orsec aux dispositifs d'aides financières). Dans le domaine agricole, de telles situations bénéficient du statut plus spécifique encore de « calamités agricoles ».

Sur la droite, la *tempête*, *phénomène extraordinaire* et *événement* inattendu, générateur de *problèmes*, appelle des réponses immédiates au même titre que tout problème auquel on est confronté. Il n'est pas nécessaire que l'événement ait le statut de catastrophe pour que les personnes et organismes impliqués se saisissent du problème et mettent en œuvre des solutions « locales ». Le système forestier gascon a déjà été confronté à d'autres événements non moins extraordinaires (grand incendie de 1949) et a acquis une expérience qu'il peut mettre à profit dans la situation présente.

Les deux modes de gestion ne sont pas spontanément articulés.

Le plan factoriel principal associé au deuxième entretien présenté ci-dessous peut se déchiffrer à partir de la temporalité.

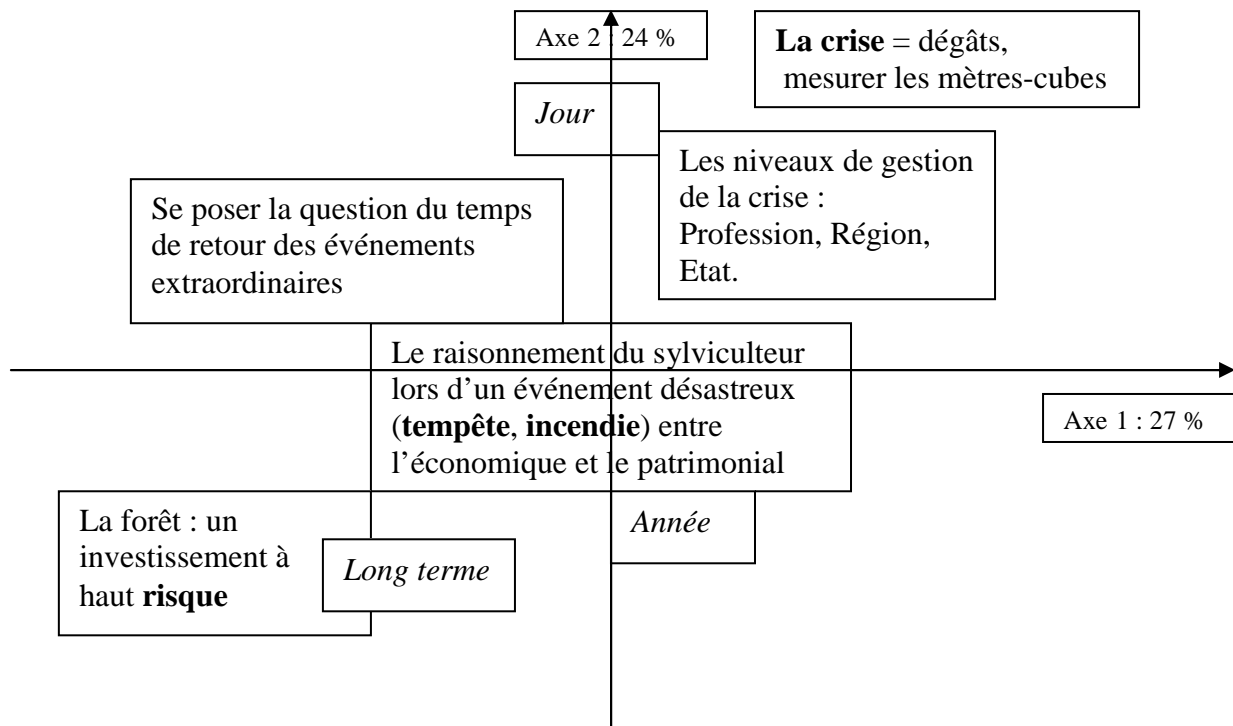


Schéma n°9 : plan factoriel principal de l'entretien avec le responsable forestier n°2

Le schéma comprend quatre pôles pouvant figurer les quatre coins d'un carré dont la diagonale principale constitue un axe opposant l'urgence, l'immédiateté c'est-à-dire le court terme au long terme et à la permanence. Cet axe transversal peut s'interpréter comme un axe de durée allant d'une durée sans épaisseur à la durée indéfinie.

De part et d'autre de cet axe, deux figures du temps s'opposent : d'un côté l'événement (catastrophique, ici), cause de rupture dans la continuité du temps, créateur d'avant et d'après ; de l'autre les cyclicités (annuelle, rotationnelle...) qui scandent la gestion sylvicole (voir schéma n°2).

Le premier axe d'inertie oppose :

- le risque composé des deux figures temporelles *événement* et *long terme*. Dans le long terme, en effet, les événements catastrophiques deviennent presque certains, seuls le moment de leur occurrence et leur impact réel sont inconnus ;
- et la gestion constituée par les deux figures temporelles *urgence* et *cyclicité*. C'est le contenu de l'activité quotidienne qu'elle résulte d'un retour tout à fait prévisible de tâches ordinaires ou de règlement de questions urgentes qu'une crise peut provoquer.

Il s'interprète en terme de distorsion, celle que le risque introduit dans le cours des choses – et c'est le cours des choses qui est l'objet usuel de la gestion –, et que la gestion a intrinsèquement du mal à prendre en compte. On savait que la forêt était un investissement à long terme ; on découvre qu'elle est un investissement à haut risque. Pourtant cela se déduit mécaniquement de l'augmentation de la probabilité d'un événement lorsque la période de

référence s'allonge. Il faudrait donc élargir le champ de la gestion en y intégrant non seulement la gestion traditionnelle de risque, mais aussi la gestion de crise.

Le deuxième axe d'inertie associe différemment les figures du temps : la *cyclicité* s'accouple au *long terme* pour constituer une situation quelque peu édénique où tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, un monde sans crise. A l'opposé, se trouvent l'événement et l'urgence, la crise en somme. Il traduit bien la contradiction irréductible du défi sylvicole : vouloir construire une forêt, c'est l'exposer à des phénomènes destructeurs.

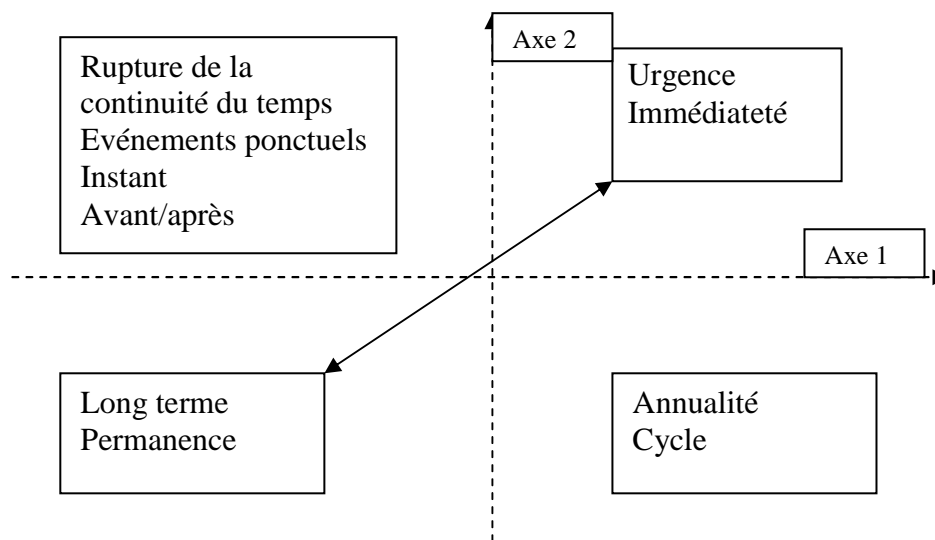


Schéma n°10 : La temporalité dans l'entretien n°2.

Les analyses factorielles pratiquées sur ces deux entretiens révèlent des approches non contradictoires mais différentes, complémentaires du risque : pour le premier, la représentation du risque est construite à partir du constituant *danger*, pour le second, elle se fonde sur la crise, *impact* consécutif à l'*événement*.

Les deux plans factoriels principaux expriment des préoccupations, des accentuations différentes : le premier restitue une vision « macroscopique » des risques et de la gestion de la crise, manifeste un recul, une réflexion sur l'événement ; le second correspond à une opérationnalité, à un engagement plus proche du terrain, de l'actualité de la situation.

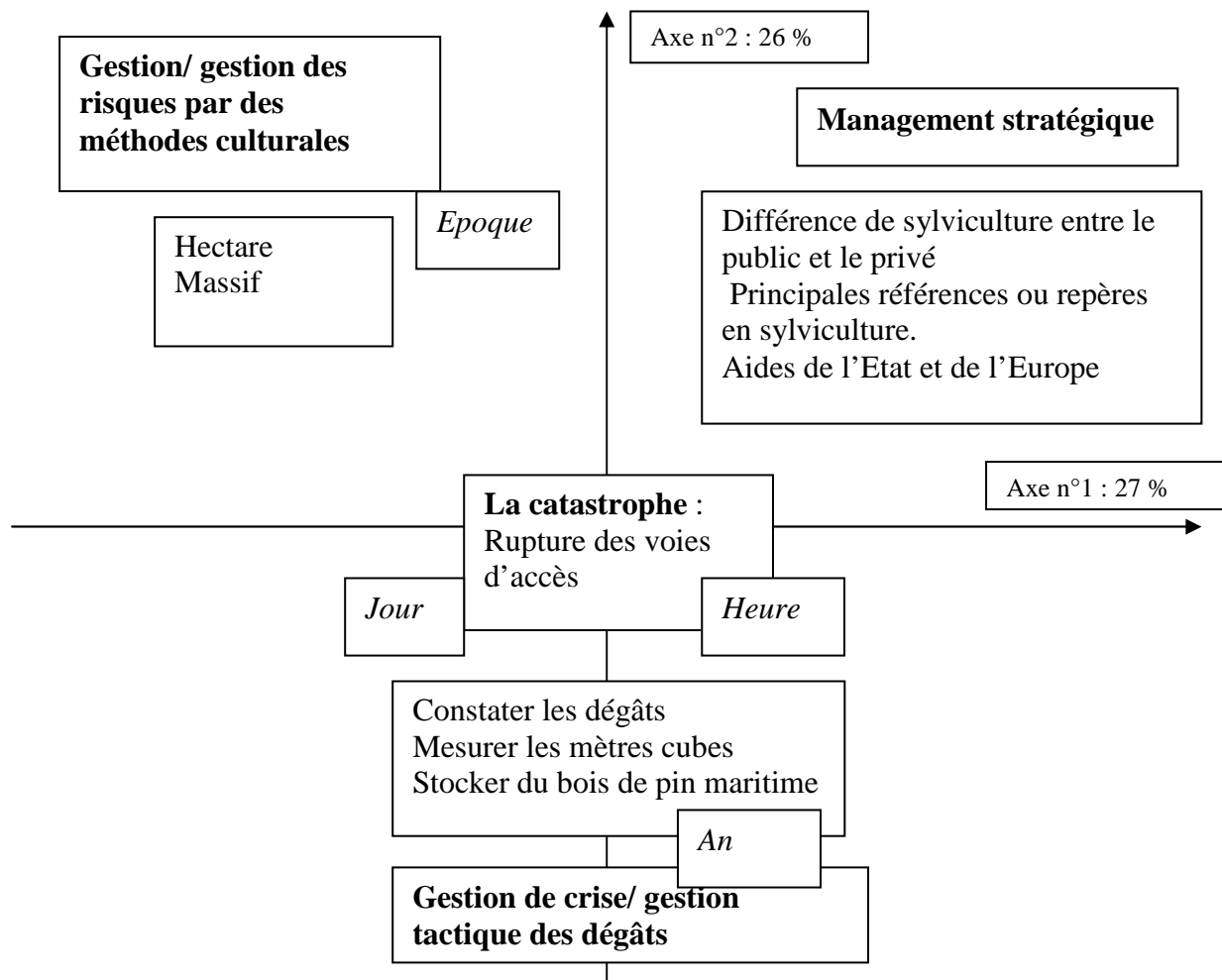


Schéma n°11 : plan factoriel principal de l'entretien avec le responsable forestier n°4

L'entretien n°4 révèle un paradigme spécifique : celui de la forêt objet de gestion. La tempête vient traverser, au sens fort du terme, cet objet de gestion. Il en résulte une triple décomposition :

- la gestion de la catastrophe et des dégâts, de la crise qui s'ensuit indépendamment de tout projet attaché à la forêt (axe n°2) ;
- les nouveaux éléments qu'il faut intégrer dans la gestion courante de la forêt pour tenir compte des risques (réponse à la sous-estimation du risque tempête), qui s'opposent sur le premier axe à ;
- la gestion stratégique qui pilote la gestion courante (1^{er} axe) et dont la mise en œuvre est entravée par la catastrophe (2^{ème} axe).

La catastrophe et la crise révèlent ici les ruptures provoquées dans les deux ordres usuels de gestion : celui de la gestion courante, perturbé, et celui de la gestion à long terme, menacé. Elles déclenchent l'apparition d'un troisième ordre de gestion : celui des crises. Il résulte que la gestion de crise doit constituer un chapitre majeur de la gestion de la forêt. Ne pas adopter ce point de vue et ne pas agir en conséquence revient à s'exposer par négligence à des crises aggravées.

Ce paradigme de gestion à trois niveaux, bien saillant sur ce dernier schéma, peut aussi se lire sur les plans factoriels précédents.

4.1.3. Conclusion

Pour ces responsables forestiers, la tempête traverse le champ de leurs préoccupations sous trois aspects :

- elle ébranle le monument que constitue le système forestier gascon, fondamentalement exposé et vulnérable ;
- elle provoque des ruptures qui compliquent le déroulement de la vie de ce système, impliquant la présence de fonctions d'homéostasie ;
- elle engendre des conséquences dommageables qui obligent à intégrer un nouveau degré de gestion²⁹.

4.2. Chez les propriétaires forestiers gascons

Sur la base du schéma du système-risque et des principales fonctions révélées grâce aux entretiens primitifs avec les responsables forestiers, nous avons procédé à un ensemble d'entretiens avec un échantillon de propriétaires forestiers.

4.2.1. La structure de l'entretien avec le propriétaire forestier gascon

L'objectif étant de révéler sa situation, son comportement et son point de vue, il s'agissait donc de lui faire exprimer sa tempête : réalité subjective fondée sur le récit. Le point de départ de l'entretien a toujours été le récit descriptif de la tempête des 27/28 décembre 1999. Ainsi :

«...On dégageait, mais au fur et à mesure qu'on dégageait, il en tombait d'autres, ça cassait. Il y avait les cimes qui nous passaient à côté. On s'éclairait avec notre véhicule, c'était affreux. ...à 3 kilomètres d'ici, tout était bouché. Là, on a vu des lampes de poche; par un hasard inouï, entre les arbres, il y avait 3 ou 4 voitures stationnées, personne n'était écrasé. Tout le monde était là coincé. Il aurait pu y avoir des centaines de morts cette nuit là, cela a été exceptionnel, vraiment cela à été... »

« ...On ne l'a même pas compris,... je ne sais pas, c'était inconcevable...quand on a commencé, quand le ciel se dégageait un peu, qu'il n'y avait plus de nuages, qu'on ne voyait plus qu'une cime par ci par là, c'est... enfin ... un cataclysme qu'on avait même pas imaginé. Parce qu'enfermé à l'intérieur des maisons, on n'a même pas entendu les arbres tomber, on n'entendait que le souffle du vent... »

« ...Alors le lendemain, quand on a vu les dégâts, là c'était ...! Moi j'ai vu des gens qui pleuraient. Moi, j'ai connu... Bon ! j'avais un ami qui avait 200 hectares qui ont brûlés en 49 en totalité. Quand le boulanger m'a dit, le lendemain, puis que j'allais, de lui porter du pain, ce pauvre couple était assis sur un banc devant la maison, cela m'a... Il pleurait tout ce qu'il savait. C'est vrai quand on a travaillé toute une vie et puis voir qu'en l'espace de quelques heures, tout est anéanti ! »

²⁹ Nous retrouvons ici la métaphore de la vie humaine : le monument correspond à l'espèce dont la fonction vitale est la survie, et qui, face à la mort de l'individu, menace irrémédiable, a « inventé » la stratégie de reproduction. Les ruptures correspondent aux atteintes à la permanence et à l'intégrité de l'individu ; la réponse est constituée des mécanismes de l'homéostasie. Enfin, le nouveau mode de gestion correspond à la réponse culturelle aux problèmes de vie en société.

L'entretien se poursuit « naturellement » par le récit des suites de l'événement sur la vie et l'activité du propriétaire forestier, ce qui a permis de parcourir le spectre des éléments du système « propriété forestière » concernés.

La liste et l'agencement de ces éléments peuvent être représentés par le schéma suivant :

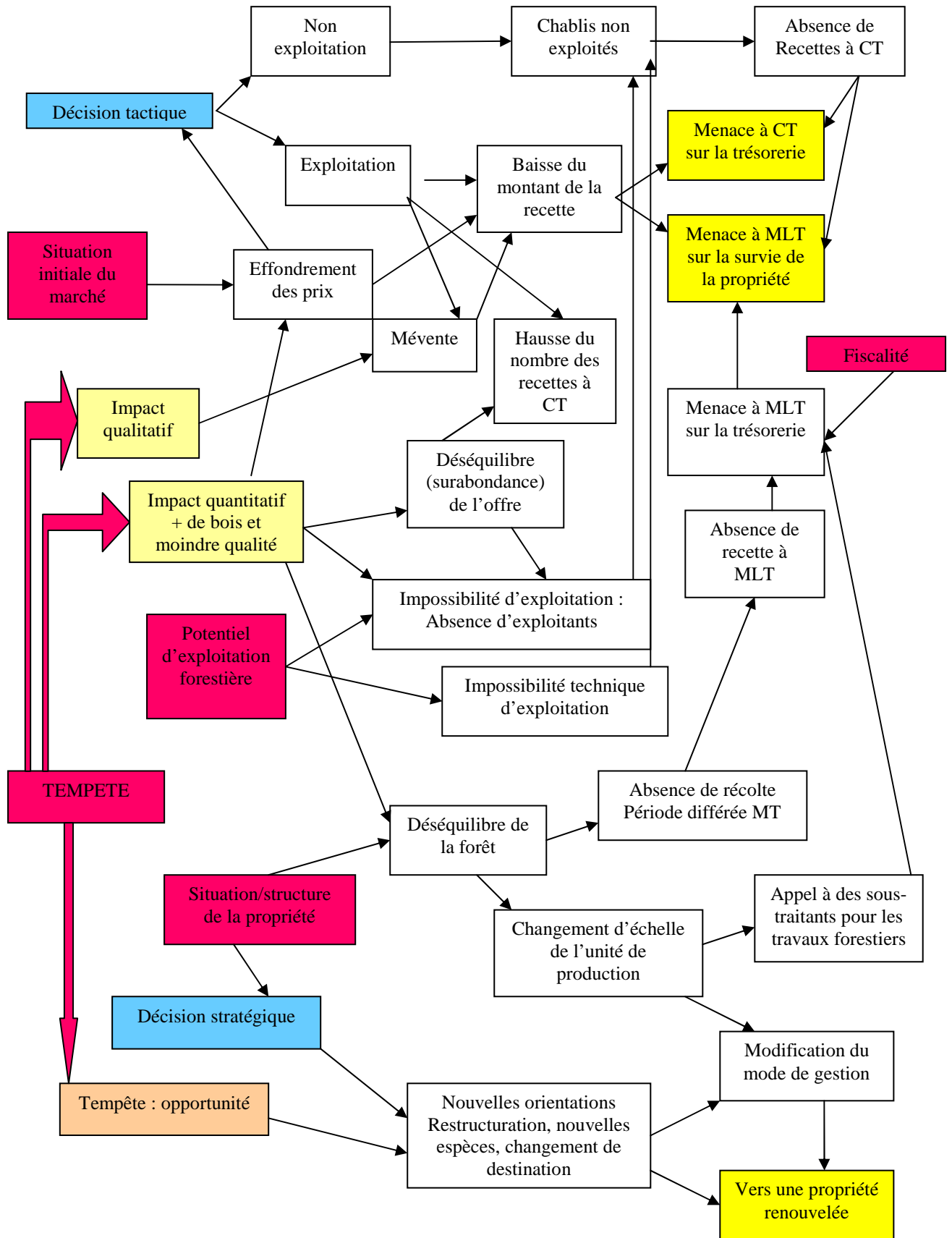


Schéma n° 12 : conséquences de la tempête pour le propriétaire forestier gascon

A l'instar du récit, le schéma prend son origine dans la tempête. Elle présente deux impacts, qualitatif et quantitatif, et prend aussi le statut d'opportunité. Par ailleurs quatre éléments vont contribuer à déterminer les conséquences ultimes de cet événement. Ce sont la structure de la propriété, le potentiel d'exploitation forestière, la situation initiale du marché et la fiscalité. Deux natures de décisions conditionnent l'évolution du processus : des décisions stratégiques et des décisions tactiques.

4.2.2. La représentation de la propriété

Les entretiens révèlent que la représentation que les propriétaires forestiers se font de leur propriété relève de la disjonction du temps qui est présentée ci-dessus (page 30) à l'occasion des entretiens avec les responsables forestiers.

D'un côté, associés au « long terme » et à la permanence se trouvent les propriétaires pour lesquels domine l'aspect patrimonial : la propriété est la chose à conserver et donc la conservation est l'objectif majeur. Mais une question se pose, celle de savoir ce que mettent les propriétaires sous le terme « propriété ». Il apparaît qu'une partie d'entre eux rattachent la propriété à *l'image de la forêt*, les autres à *l'image de la terre*. Les premiers évoquent la conservation de l'intégrité de la forêt (conservation en état), qui est à distinguer du potentiel forestier, lequel relève uniquement d'un paradigme économique. Les seconds se réfèrent à la conservation de la terre en tant qu'espace d'activité et support de culture, qu'elles soient forestières ou autres.

De l'autre côté, associés au présent et à l'immédiateté se trouvent les propriétaires qui sont plus gouvernés par l'aspect économique *stricto sensu*. Parmi ces propriétaires, il en est de deux catégories : ceux qui voient en la forêt le lieu et l'objet d'une production, d'une ressource (ce sont des « entrepreneurs », des ligniculteurs) et ceux qui voient en la forêt une source d'opportunités, tout autant la vente de bois que l'appartenance à un groupe, ou que l'accession au statut de propriétaire forestier ; on parlera alors de propriétaires « utilitaristes ». C'est chez ces derniers, dans le cas de petites propriétés, que la probabilité d'abandon³⁰ de la propriété, est la plus élevée en cas de coup dur ou si celle-ci s'avère peu susceptible de produire des avantages immédiats.

4.2.3. La représentation du risque chez le propriétaire forestier gascon

La gestion de la crise au niveau de la propriété forestière a donné lieu à un certain nombre de réflexions de la part du propriétaire. C'est à partir de ces diverses réflexions et des ébauches d'une gestion des risques que l'on a pu reconstituer leur représentation du système-risque. Les principaux constituants ou sous-ensembles de ce système, pointés par l'ensemble des sylviculteurs interrogés, sont les *conséquences*, comme on l'a vu ci-dessus, *la vulnérabilité*, *le danger* et *la probabilité*. La seule différence par rapport à la représentation du risque par les responsables forestiers est une réduction du nombre des dimensions évoquées.

³⁰ Avec les conséquences que cela peut avoir : non paiement des cotisations D.F.C.I., augmentation du risque d'incendie...

4.2.3.1. La vulnérabilité de la propriété ; une ébauche de gestion du risque : la double activité ou la capacité d'absorber.

Plusieurs entretiens avec des propriétaires dont les forêts auraient pu constituer l'unique source de revenu (propriétés suffisamment grandes) ont révélé des modalités nombreuses d'activité multiple, soit consécutives soit simultanées :

- propriétés, d'un seul tenant ou non, situées à cheval sur les zones viticoles et forestières où se pratiquent les deux cultures vigne et forêt.
- très grande propriété dispersée, couplée avec la maïsiculture, succédant à une activité exclusivement céréalière.
- installation dans la lande pour pratiquer la sylviculture, le conjoint étant salarié à l'extérieur du monde sylvicole.
- alternance passée ou présente : élevage, agriculture / sylviculture
- cadre reprenant à la retraite la propriété agricole familiale et investissant / s'investissant dans la gestion forestière.
- couple vivant de la sylviculture et envisageant le développement de la restauration (activité qui était l'activité principale de leurs parents) et la pratique de la chambre d'hôtes.
- activité sylvicole à plein temps, succédant à une période d'activité apicole, le père ayant été meunier et apiculteur, en un seul et même lieu dans la lande.

Du fait de l'unicité du mode de gestion de son patrimoine, le sylviculteur peut intégrer la bi-activité comme une réponse possible aux à-coups subis par la gestion sylvicole :

- tel peut faire fluctuer la frontière entre vigne et forêt, cette dernière pouvant jouer le rôle en dernier ressort, d'une réserve foncière en cas d'extension possible du vignoble,
- tels investiront tout ou partie des fruits de l'activité non sylvicole dans la part forestière de leur patrimoine pour la valoriser, la consolider, lui permettre de continuer à exister.

Les sylviculteurs s'accommodent d'une vision « non sectorisée » de leur activité économique, leur but n'étant pas d'être systématiquement productifs³¹ dans chacune des composantes de leurs affaires, mais de pouvoir réaliser en fin de compte l'équilibre, quitte à procéder temporairement à un rééquilibrage ou à une compensation entre les parties, de façon à ce qu'elles puissent coexister. La préoccupation stratégique se porte alors sur l'équilibrage global et vient se surajouter au souci de l'optimisation d'une activité sectorielle particulière.

La possibilité d'opérer des transferts au sein du système de gestion du propriétaire ne signifie en rien, bien au contraire, que ce transfert existe en permanence sur le plan financier. Dans le cas, par exemple, d'une activité salariée externe à la sylviculture qui soit le fait du conjoint d'un sylviculteur, l'étanchéité est de principe : le salaire ne vient pas alimenter directement les besoins de financement de l'activité sylvicole. En effet, dans d'événement catastrophique perçu comme mettant en jeu la pérennité du patrimoine forestier, les ressources du sylviculteurs sont distraites de leur destination initiale pour pallier les effets de la catastrophe : ainsi on peut renoncer à l'achat d'un tracteur ou même au changement de la voiture familiale, pour reconstituer une parcelle. Les ressources propres du propriétaire forestier se focalisent sur le sauvetage et la pérennisation de la forêt, réduisant leur apport

³¹ Il peut y avoir renoncement temporaire à un objectif de maximisation, c'est justement un signe de crise.

initial aux ressources du ménage (ou à l'autre activité) et laissent à l'autre activité le soin de supporter le surcroît de charges. C'est seulement au niveau de la gestion patrimoniale du couple/famille (entité économique mais aussi réalité sociale) que se décide et s'opère l'articulation entre les deux activités économiques.

Les sylviculteurs, qui n'ont pas la prétention d'avoir acquis la maîtrise du risque tempête, ont néanmoins élaboré un processus de changement/adaptation continué lié aux événements destructifs, qu'ils soient naturels ou économiques. Ce processus est permanent, il se réactive à chaque événement majeur catastrophique que ce dernier soit ponctuel (tempête) ou s'étire dans le temps (disparition du gemmage) et n'est jamais considéré comme définitif. Il peut y avoir succession dans le temps (meunerie/apiculture/sylviculture, actif-ingénieur/retraité-sylviculteur) ou simultanéité (forêt/vigne, forêt/auberge...) voire des trajectoires plus complexes.

L'évocation d'autres activités passées, activités associées à la gestion de la propriété forestière, vient naturellement à l'esprit du sylviculteur interrogé. Elle est la marque d'un processus d'adaptation. A l'instar de ses parents qui ont fait le choix d'une activité principale ou secondaire pour s'adapter aux crises de leur époque, le sylviculteur actuel sait qu'il a à faire des choix d'activités et les réalise en réponse à la crise à laquelle il est confronté. Il n'y a pas pour lui *a priori* de rupture entre sa propre activité et celle des générations qui l'ont précédé, elles sont toutes deux ordonnées à la pérennité du patrimoine. Il y a là une attitude de continuité intergénérationnelle adaptative qui a un effet direct sur le mode de gestion de risque.

Il est frappant de constater que les sylviculteurs ayant hérité de leur propriété parlent aisément et spontanément dans un contexte d'horizon temporel extrêmement long, lorsqu'il s'agit du passé. Les malheurs du présent sont reliés à ceux du passé et l'on s'inspire du comportement des générations précédentes pour déterminer, comme elles l'ont fait elles-mêmes en leur temps, les solutions adéquates à la situation d'aujourd'hui. Ceci ne résulte pas d'un sentiment de fatalité (et inversement ne l'engendre pas) mais de la nécessité ressentie d'assumer aujourd'hui la part d'adaptation devant assurer la pérennité de la propriété à l'issue de la tempête. De fait, il apparaît naturel de se déterminer face aux (très) rudes coups que la nature porte à la forêt, aujourd'hui avec la tempête, comme par le passé après les grands incendies.

Cette intégration patente du passé dans le raisonnement présent ne dénote en rien une attitude nostalgique, passéiste car il ne s'agit pas de refaire ce qu'on fait les générations précédentes, encore moins de revenir à un état antérieur. Elle est l'expression d'une continuité de gestion d'une propriété sur le long terme.

4.2.3.2. La vulnérabilité de la propriété : quand la conscience patrimoniale vient suppléer la ruine de l'objectif économique

La vulnérabilité s'apprécie autant par référence aux dégâts de la tempête qu'aux valeurs qui régissent la conduite de la propriété. La survenue de la catastrophe a permis de mettre en évidence l'existence des quatre grands déterminants d'attitudes décrits ci-dessus. Ce qui est particulier et intéressant c'est que, loin d'être exclusifs, ils peuvent coexister chez un même propriétaire.

L'un de ces déterminants, « dormant » en dehors des temps de crise, va, en période de crise, devenir prédominant et déclencher le comportement observé. Concrètement, à l'issue de la tempête, on a observé une modification d'attitude chez les propriétaires, gouvernée par les aspects économiques de la gestion sylvicole, que l'on retrouve plus particulièrement chez les propriétaires qualifiés « d'entrepreneurs ». En effet, ceux-ci ne se sont pas désintéressés de leurs forêts à l'issue de la tempête, comme on aurait pu s'y attendre ; le lien symbolique et/ou la conscience patrimoniale sont venus remplacer l'objectif strictement économique.

Quant aux petits propriétaires, parmi ceux qualifiés « d'utilitaristes », leur attachement à la forêt pourrait ne pas survivre aux crises telles que celle générée par la tempête de 1999. Les perturbations causées par la crise dans la vie des parcelles forestières s'ajoutent, chez eux, à la méconnaissance de la forêt et de leur propriété et sont autant de désagréments qui viennent contrarier cet attachement.

Pour l'ensemble des propriétaires forestiers, sauf peut-être pour les petits propriétaires « utilitaristes », la manifestation de la conscience patrimoniale à l'occasion de la tempête, donne une raison de supporter la crise économique et de recommencer à s'investir dans la reconstitution de leur forêt : elle vient donc réduire la vulnérabilité du système propriété forestière.

4.2.3.3. L'esquisse d'une *probabilisation* des événements majeurs

Le comportement actuel ne correspond plus à une situation à chaud ; le propriétaire forestier a eu le temps d'intégrer les effets de la tempête, que ceux-ci aient été, chez lui, dramatiques ou pas. Ne demeurent aujourd'hui que la réalité de la crise et de ses effets, et une sensibilité au risque tempête - fait nouveau.

C'est justement parce que la tempête a eu lieu que le propriétaire forestier gascon peut se représenter le risque correspondant. Il en connaît maintenant les conséquences parce qu'il a vécu cette tempête. De même que les propriétaires forestiers plus anciens ont été sensibilisés au risque incendie parce qu'ils ont vécu les grands incendies des années 1940-1949, le propriétaire forestier actuel acquiert un début de sensibilité au risque tempête : la tempête dévastatrice comme l'incendie dévastateur, est désormais du domaine du possible et cela est su.

C'est parce qu'on a subi les conséquences de tels événements et qu'on en a pris conscience, que l'on peut désormais envisager des actions de prévention – quand elles sont possibles - ou s'organiser pour diminuer les effets d'une crise. Ainsi, les grands incendies de 1949 eurent pour conséquence le développement d'une stratégie de prévention appliquée à l'ensemble du massif. Ainsi, après la tempête, certains propriétaires forestiers commencent-ils à mettre en place certaines stratégies de minimisation des effets de crise à l'issue d'événements majeurs, notamment :

- restructuration foncière de la propriété par le regroupement de parcelles dans le but de constituer des lots de taille plus importante permettant une exploitation mécanisée plus attirante pour l'exploitant et plus rentable – la taille des parcelles a d'ailleurs été un facteur déterminant dans l'exploitation des chablis -,
- organisation de ventes groupées,
- mise en place de procédure de tri du bois selon les destinations...

Tout se passe comme si le temps se présentait « sous la forme d'une boucle dans laquelle le passé et le futur se déterminent réciproquement » (Dupuy, 2002). La tempête, comme les grands incendies, a provoqué une réflexion fondamentale. Le sylviculteur, s'interrogeant sur ce cataclysme, fait naître un nouvel objet dans le champ cognitif de la gestion forestière : il institue la tempête comme un danger, danger dont il évalue les conséquences potentielles. Il se détermine en conséquence.

4.2.3.4. L'intégration du danger d'une tempête

Les questions se rapportant au recours à des méthodes culturelles (travail de lisière, diminution de l'âge de la coupe rase...) pouvant aboutir à une diminution de la sensibilité de la forêt ou plus globalement du danger que peut constituer un événement majeur ne rencontrent que peu d'écho.

Si on met à part les réactions d'extrême surprise et d'épouvante devant un phénomène jamais vu et dont on ne sait s'il est possible qu'on en voit d'autres à l'avenir, une attitude plusieurs fois rencontrée se dessine. Elle peut s'exprimer par la phrase suivante, non prononcée par une personne particulière, mais synthèse de plusieurs fragments, pouvant signifier cela :

« Il n'est pas raisonnable d'agir comme si la tempête allait revenir »

De telles paroles, proférées plus de deux ans après la tempête, dénotent une distance certaine entre la réaction immédiate – abattement, stupéfaction et incrédulité – et la construction d'une attitude requise par l'affectation à la tempête du statut de danger.

Cette attitude ne correspond pas au comportement observé à l'issue des grands incendies où les sylviculteurs ont contribué à l'organisation, au fonctionnement et au financement de la D.F.C.I. Autre risque, autre stratégie : mais on peut postuler que l'attitude est identique. Seulement l'appréciation du risque est différente parce que la probabilité d'occurrence n'est pas du même ordre. On peut créer une forêt présentant peu de prise à l'incendie ; il n'en est pas de même pour une tempête de cette intensité. A la fois, « il n'y a rien à faire » et « cela ne surviendra vraisemblablement pas ».

Ceci ne constitue pas une justification concrète des comportements. En effet, une interprétation stricte de l'attitude reviendrait à dire : « continuons comme par le passé ». Or d'une part il faut reconstruire la forêt – ce qui est un projet original – et d'autre part, l'irruption d'un « événement impossible » constitue une opportunité, une ouverture vers un avenir qui reste, lui aussi, à imaginer et à construire (voir la partie inférieure du schéma n°12).

4.2.3.5. Le déni du danger d'une tempête

Certains propriétaires forestiers se sont empressés de reconstituer leur forêt après la destruction de celle-ci par la tempête. Ce comportement s'exprime au travers de deux objectifs de minimisation des délais : d'une part la minimisation du délai d'exploitation des chablis et d'autre part la minimisation du délai de reconstitution des peuplements. Si la minimisation des délais d'exploitation se justifie, il n'en est peut-être pas de même pour le délai de reconstitution.

En effet, après la tempête de décembre 1999, les propriétaires forestiers se sont trouvés brutalement devant une énorme quantité de bois chablis, sans commune mesure avec celles

laissées par les tempêtes précédentes (tempête de 1996 par exemple). Les réactions ont été cependant similaires :

- les propriétaires se sont rappelés que lors des tempêtes précédentes, la rapidité de contact avec un exploitant avait eu pour conséquence la rapidité d'enlèvement des bois chablis et donc celle du nettoyage des parcelles endommagées : ils ont donc été tentés de reproduire l'opération. Malheureusement, ce retour d'expérience n'a pas été, cette fois d'un grand secours car les tempêtes précédentes étaient plus localisées et d'intensité moindre. Pour cette dernière, l'offre de bois a été d'un tel niveau que les exploitants de la région n'ont pas eu les capacités de répondre à la demande. C'est l'arrivée opportune des exploitants espagnols qui a débloqué partiellement la situation.
- La deuxième raison pour laquelle il a fallu hâter l'exploitation des bois chablis est le fait que le pin maritime est sujet au bleuissement et que les industriels régionaux n'acceptent pas le bois bleuté : « les marchands de bois du pays ne voulaient pas de bois bleu donc il n'achetaient pas, dès qu'il y avait un bout de bois bleu, ils le sortaient de la pile ou il déclassaient le lot ». L'entrée de l'Espagne dans le marché a montré que ce critère de rejet du produit n'est pas retenu dans les autres pays : le bois se vend aux Espagnols qu'il soit bleu ou non.

Le propriétaire forestier devait donc gérer une minimisation de délai (délai d'exploitation pour limiter le bleuissement et vendre son bois, délai de nettoyage de la parcelle pour souscrire les demandes d'aide au reboisement) dans un univers défavorable (univers de crise : surabondance et surabondance soudaine de l'offre par rapport au marché habituel). L'élargissement vers l'Espagne a soulagé quelque peu le marché du poids de ces contraintes.

Quant à la minimisation du délai de reconstitution, nous avons observé que certains propriétaires ont reboisé les parcelles détruites très rapidement. Si la tempête de décembre 1999 est comparable – et a été comparée – par son ampleur et ses conséquences aux incendies de la décennie 1940 – 1950, les propriétaires forestiers actuels n'ont pas la même attitude ni le même comportement devant les dégâts ; il est vrai qu'ils disposent de moyens techniques qui n'existaient pas à l'époque et que les contextes économique et social sont profondément différents (cf. tableau n°1 sur le contexte forestier au moment de l'impact).

Les incendies de 1949 ont marqué une rupture dans les trajectoires sociales et familiales ; de nombreuses familles (familles de résiniers, de métayers, de meuniers...) ont été obligées de rejoindre la ville et donc de quitter la forêt d'où le bois avait disparu et le travail déserté ; les moulins se sont arrêtés faute de céréales... C'était l'exode rural. Les propriétaires forestiers ont laissé les pins repousser « naturellement ». Pour subsister pendant la période d'absence de récolte, ils ont dû s'adjoindre une autre activité : élevage, apiculture... activités traditionnelles de la lande mises en sommeil pendant l'âge d'or de la forêt ; Un tel comportement, sans prétendre le généraliser à l'ensemble des propriétaires forestiers, a joué manifestement en faveur de la continuité, de la permanence de l'activité sylvicole.

Certains des propriétaires actuels tentent de minimiser le délai de reconstitution (de reboisement) parce qu'ils sont conscients qu'ils auront à subir une absence de récolte pendant une période d'une trentaine d'années. Les sylviculteurs qui n'ont pas d'activité connexe susceptible de réduire le risque de trésorerie, du fait de leur vulnérabilité, y sont particulièrement sensibles. On relève que certains d'entre eux entreprennent de faire avec

l'adjonction d'une autre activité (gîtes ruraux...), le salariat du conjoint ou même un propre salaire d'appoint.

Une autre raison pour minimiser les délais de reconstitution est le désir d'effacer les traces de la tempête, tout au moins du paysage. Ceux des propriétaires qui ont réussi à conserver leur environnement boisé ou qui sont éloignés de leurs parcelles détruites se sentent moins touchés que ceux dont les traces de la tempête demeurent sous leurs yeux, spectacle de dévastation, de guerre, vision insupportable. C'est une façon d'oublier une réalité traumatisante.

Toutefois cette impatience pour la reconstitution de la forêt est plus génératrice de coûts que d'avantages puisque ces peuplements font l'objet d'attaques répétées de ravageurs.

En définitive, nous nous sommes entretenus avec suffisamment de propriétaires forestiers pour couvrir la gamme de tous les éléments constitutifs du système-risque (vulnérabilité de la propriété forestière, conséquences de l'événement, probabilité de l'événement, le danger d'un événement redouté). Ceci ne signifie pas que chaque élément du système se soit retrouvé nécessairement dans tout entretien. Certains se sont orientés vers des réflexions portant sur des aspects particuliers de la vulnérabilité du système propriété forestière liés à des dimensions sociétales (voir schéma n°1). Par ailleurs, nous n'avons pas cherché systématiquement à déterminer si chaque aspect du système-risque était présent dans la démarche du propriétaire : ce n'était pas là l'objet principal de l'étude.

4.2.4. Détail des représentations

Nous résumons ici les résultats des analyses textuelles des entretiens ; nous avons retenu celles qui nous permettent de présenter les principaux aspects des résultats en évitant les redondances.

4.2.4.1. Propriétaire forestier n°1

La spécificité de ce propriétaire est d'avoir une double activité : une activité principale viti-vinicole, l'activité sylvicole étant secondaire. Cette situation particulière procure un avantage pour notre analyse en ce sens que les questions de risque font l'objet d'une double représentation, une pour chaque activité ; la gestion du risque dans ce cas articule les deux aspects qui s'éclairent mutuellement alors qu'*a priori*, les deux univers du vin et de la forêt sont deux planètes distinctes, deux systèmes disjoints. L'intérêt réside dans le fait qu'un patrimoine qui relève de ces deux univers établit entre eux une connexion qui joue un rôle dans la gestion du risque.

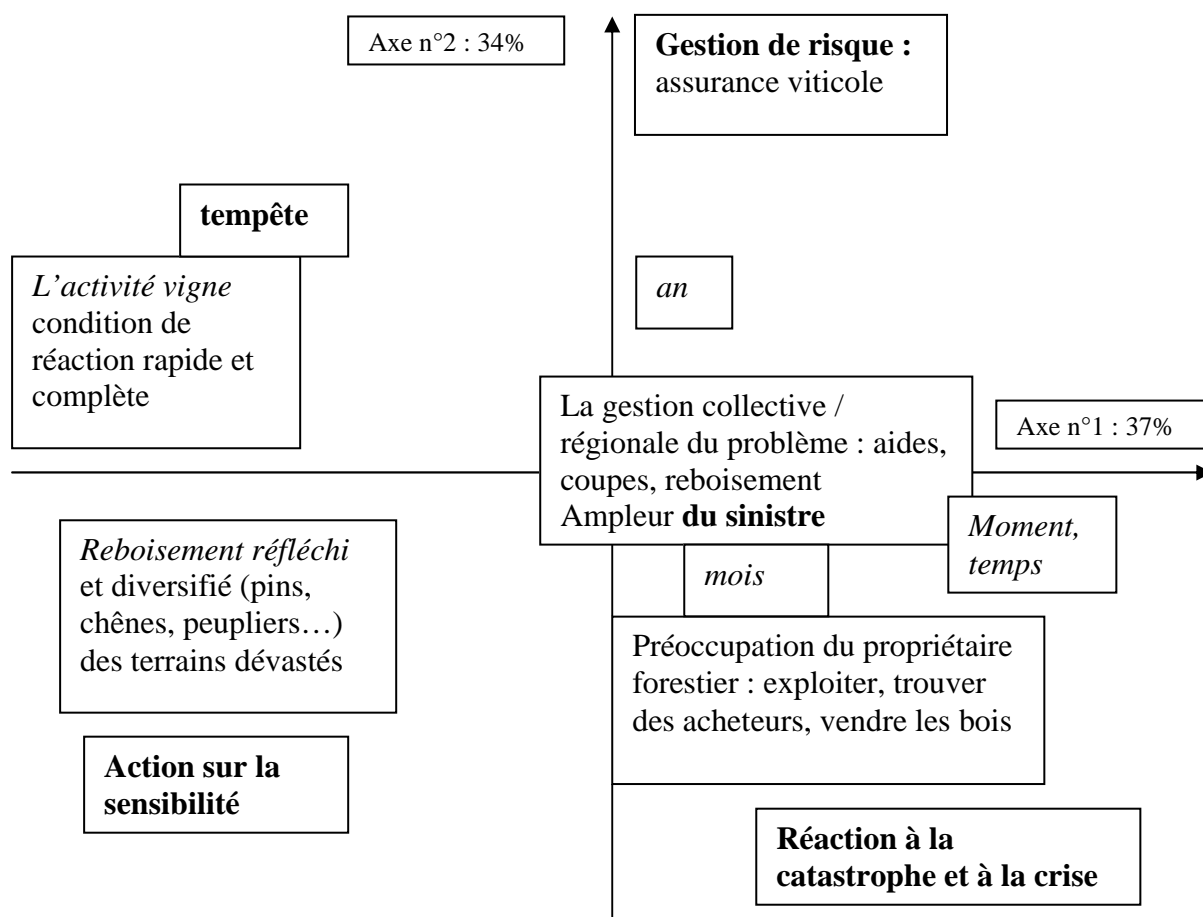


Schéma n°13 : plan factoriel principal de l'entretien avec le propriétaire forestier n°1

Le premier plan factoriel révèle une représentation tripolaire de la situation : une gestion de l'immédiateté, des conséquences de la tempête et de la crise ; une action sur la sensibilité du système (reboisement réfléchi) ; une gestion de risque ayant un volet assuranciel viti-vinicole et un volet stratégique par couplage des deux activités. Ainsi, pour ce propriétaire la préoccupation du risque se concentre sur son activité principale, la plus rémunératrice. Mais dans le cas de la tempête c'est la double activité qui lui a offert la possibilité d'une réaction, et d'une réaction plus rapide.

4.2.4.2. Propriétaire forestier n°2

La spécificité de ce propriétaire est d'être sylviculteur au sens strict du terme. L'activité sylvicole très prégnante s'étend à la cellule familiale élargie (couple + enfants adultes) et ce depuis plusieurs générations. La tempête et ses conséquences sont littéralement absorbées, prises en charge et traitées par la famille. Dans l'histoire de cette famille / propriété, la tempête de 1999 est la seconde catastrophe : 50 ans avant, elle avait été dévastée par les grands incendies de 1949. Au cours de leur propre vie, les parents ont vécu deux événements majeurs anéantissant chaque fois leurs peuplements matures.

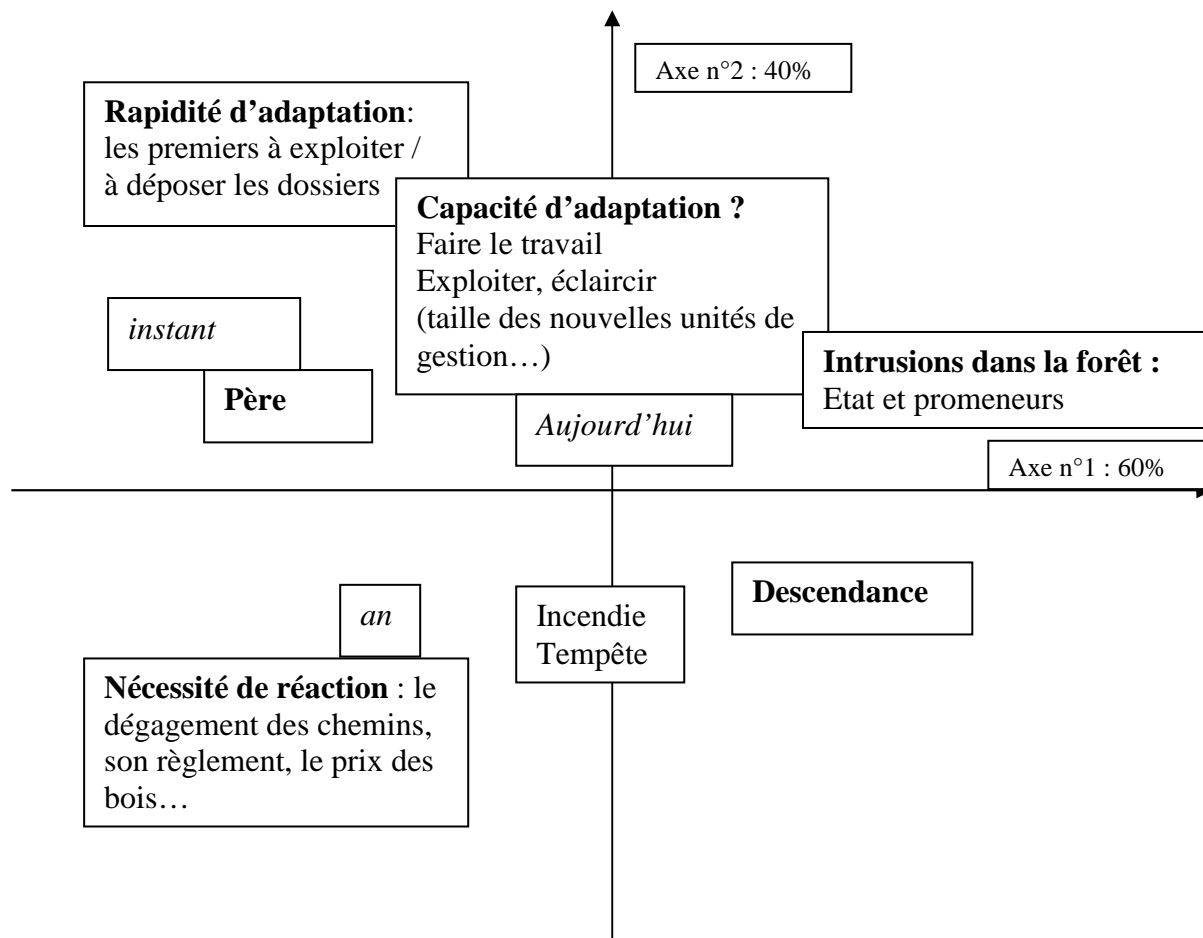


Schéma n°14 : plan factoriel principal de l'entretien avec le propriétaire forestier n°2

Cette famille raisonne et agit essentiellement dans le cadre du paradigme patrimonial forestier et ce, depuis fort longtemps. La tempête, au même titre que l'incendie, ne l'incline pas à changer son attitude. Son souci majeur porte sur sa capacité d'adaptation à la situation nouvelle créée par la catastrophe et au contexte politique, social et économique, porteur de menaces lui aussi, qui évolue par ailleurs. Pour elle, l'avenir est porteur d'incertitude.

4.2.4.3. Propriétaire forestier n°4

A la recherche d'espaces pour développer son activité, ce céréalier est descendu dans les Landes, voici trente ans. Il s'est intéressé à la forêt, tout d'abord comme investissement puis progressivement cette dernière a pris une place centrale dans sa vie ; il s'est ainsi constitué une propriété forestière de plusieurs centaines d'hectares.

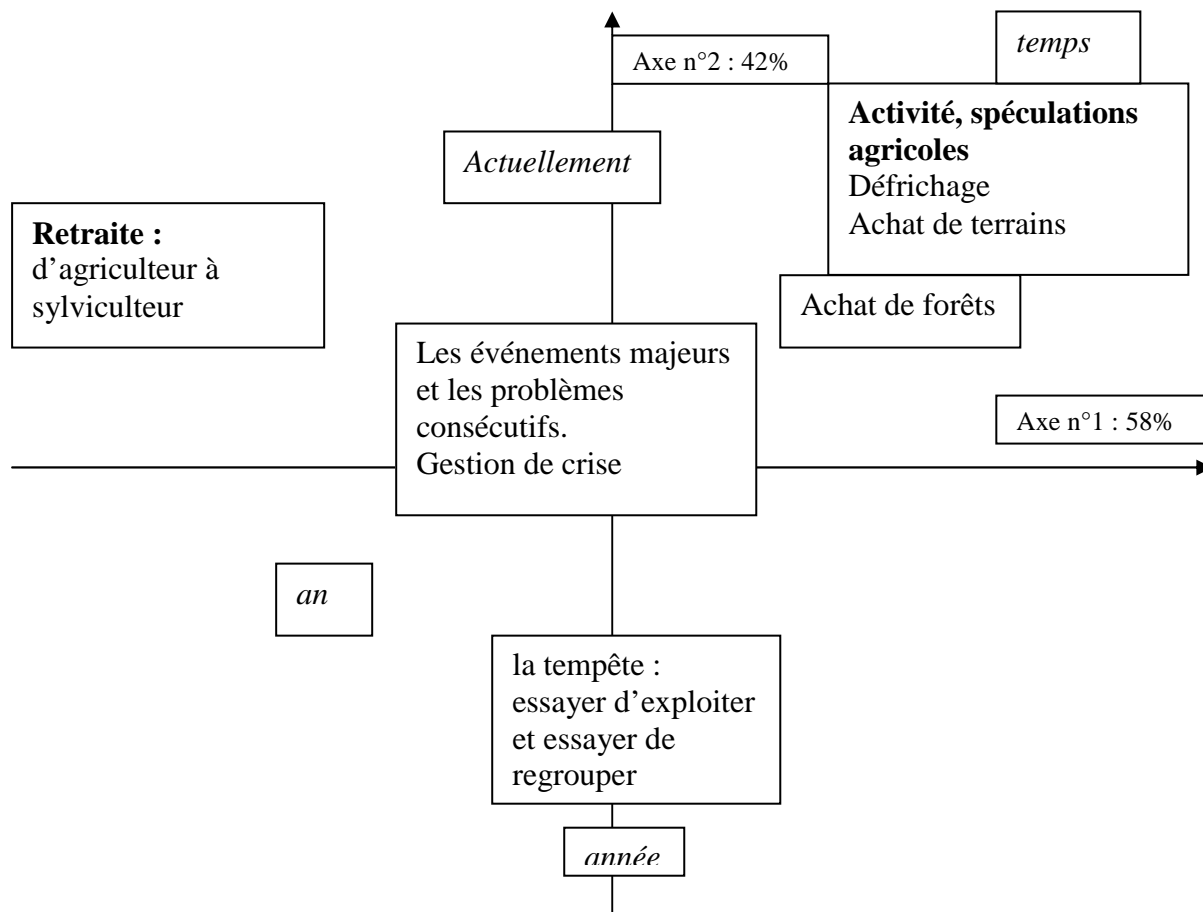


Schéma n°15 : plan factoriel principal de l'entretien avec le propriétaire forestier n°4

Le plan factoriel retrace la trajectoire de ce propriétaire venant d'une position d'exploitant agricole à la rationalité économique évidente et atteignant maintenant celle de sylviculteur. Chez lui, a surgi le paradigme patrimonial, sans qu'il y soit préparé car il est sans passé forestier. A la différence du propriétaire précédent, la crise n'élimine pas le paradigme économique qui reste présent sans produire de situation conflictuelle : chez lui, la tempête est l'occasion de déployer une stratégie de restructuration de sa propriété.

4.2.4.4. Propriétaire forestier n°5

Issu d'une famille ancienne de la lande, ce propriétaire a suivi une trajectoire personnelle dans les métiers liés à la forêt. Fils d'un propriétaire forestier meunier et apiculteur, apiculteur lui-même au début de son activité professionnelle, il a fait le choix d'abandonner son premier métier et se consacre uniquement à la sylviculture.

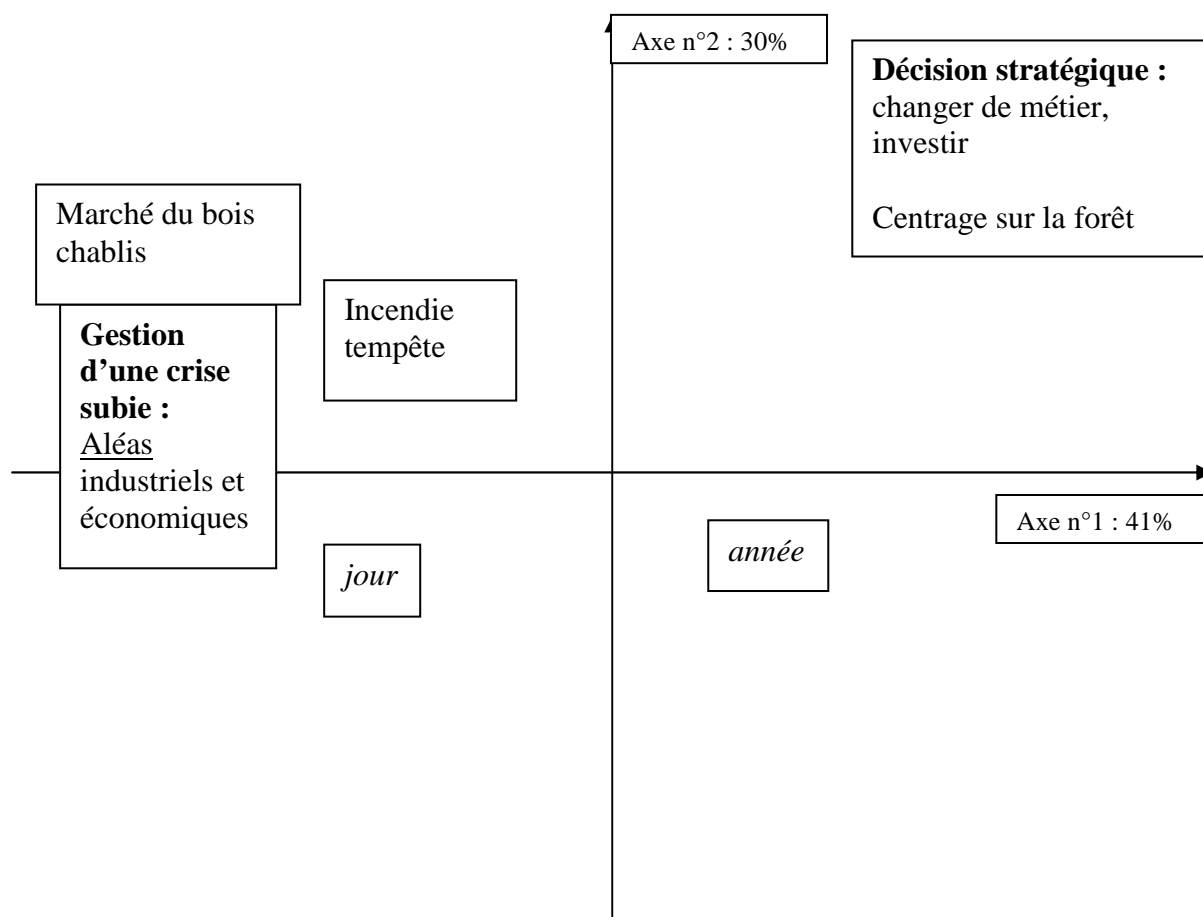


Schéma n°16 : plan factoriel principal de l'entretien avec le propriétaire forestier n°5

Ayant fait l'effort d'une évolution professionnelle, c'est à l'aune de cette attitude stratégique que la tempête est reçue. Le premier plan factoriel dévoile une opposition entre une situation mûrement choisie (mutation professionnelle et investissement en sylviculture) et la situation subie découlant de la tempête, pouvant obliger à prendre des décisions imprévues, impréparées.

Le choix d'évolution professionnelle, antérieur à la tempête, est cependant un choix au sein d'un cadre stable : on reste dans la lande, on choisit d'évoluer pour rester dans la forêt : le critère de décision n'est peut-être pas explicite, mais la décision est équivalente à celle qui serait prise si on retenait ce critère. La tempête, à l'égal de l'incendie, vient troubler le jeu « normal » des décisions importantes et peu nombreuses que l'on doit prendre de temps en temps dans sa vie (métier, mariage, succession...).

On note aussi dans le cas de la gestion de la crise consécutive à la tempête de décembre 1999, la perception, de la part de ce sylviculteur, d'une absence d'unité de la filière et d'une coupure existant entre les industriels et les propriétaires forestiers. La solidarité à l'intérieur de la filière n'a, semble-t-il, pas joué.

4.2.4.5. Propriétaire forestier n°9

Propriétaire important, ce sylviculteur expérimenté et chevronné se consacre exclusivement à son activité forestière jusques et y compris par un engagement professionnel

dans la D.F.C.I. et dans la vie de la communauté forestière proche. Sa perception de la tempête et de ses conséquences se forme à partir du modèle du risque feu – incendie bien présent dans son esprit, et qui sert de référence.

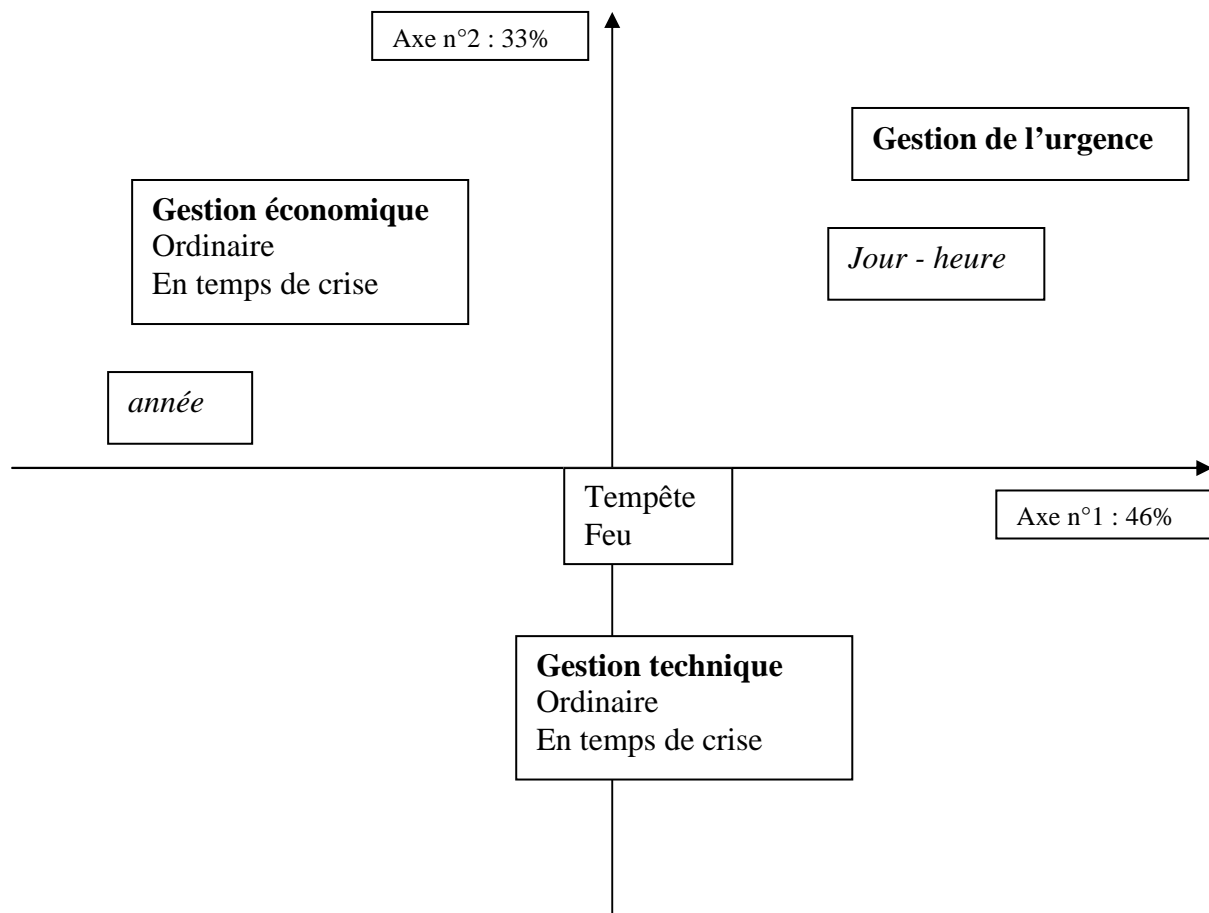


Schéma n°17 : plan factoriel principal de l'entretien avec le propriétaire forestier n°9

Le premier plan factoriel fait émerger une problématique de gestion tripolaire :

- gestion de l'urgence créée par un événement imprévu tant par sa survenue que par sa nature et sa violence.
- gestion économique de la forêt qui, du fait de la crise, s'alourdit de fonctions nouvelles et provisoires ;
- gestion technique de la forêt, elle aussi alourdie à cause de la tempête.

Relativement épargné par la tempête, reconnu par les acheteurs pour la qualité de ses bois, ce sylviculteur reste, dans la crise, un acteur économique. Il s'ensuit que, dans son esprit, peuvent coexister le paradigme économique et le paradigme patrimonial sans que l'un ou l'autre soit exacerbé du fait d'une atteinte irrémédiable : son patrimoine, écorché, n'est pas détruit ; sa position économique n'a pas été sapée.

Chez lui, la représentation du risque est totalement conditionnée par la figure de l'incendie : la tempête, c'est d'abord un danger qui ne peut pas faire l'objet d'une prévention, au contraire de l'incendie.

4.2.4.6. Propriétaire forestier n°11

Titulaire ainsi que sa femme d'emploi tertiaire, ce propriétaire forestier a choisi de bénéficier de la qualité de l'environnement que procure une maison dans un quartier d'une commune de la lande. Cette maison, héritée du patrimoine familial a été aménagée pour accueillir une épouse venant d'une grande ville.

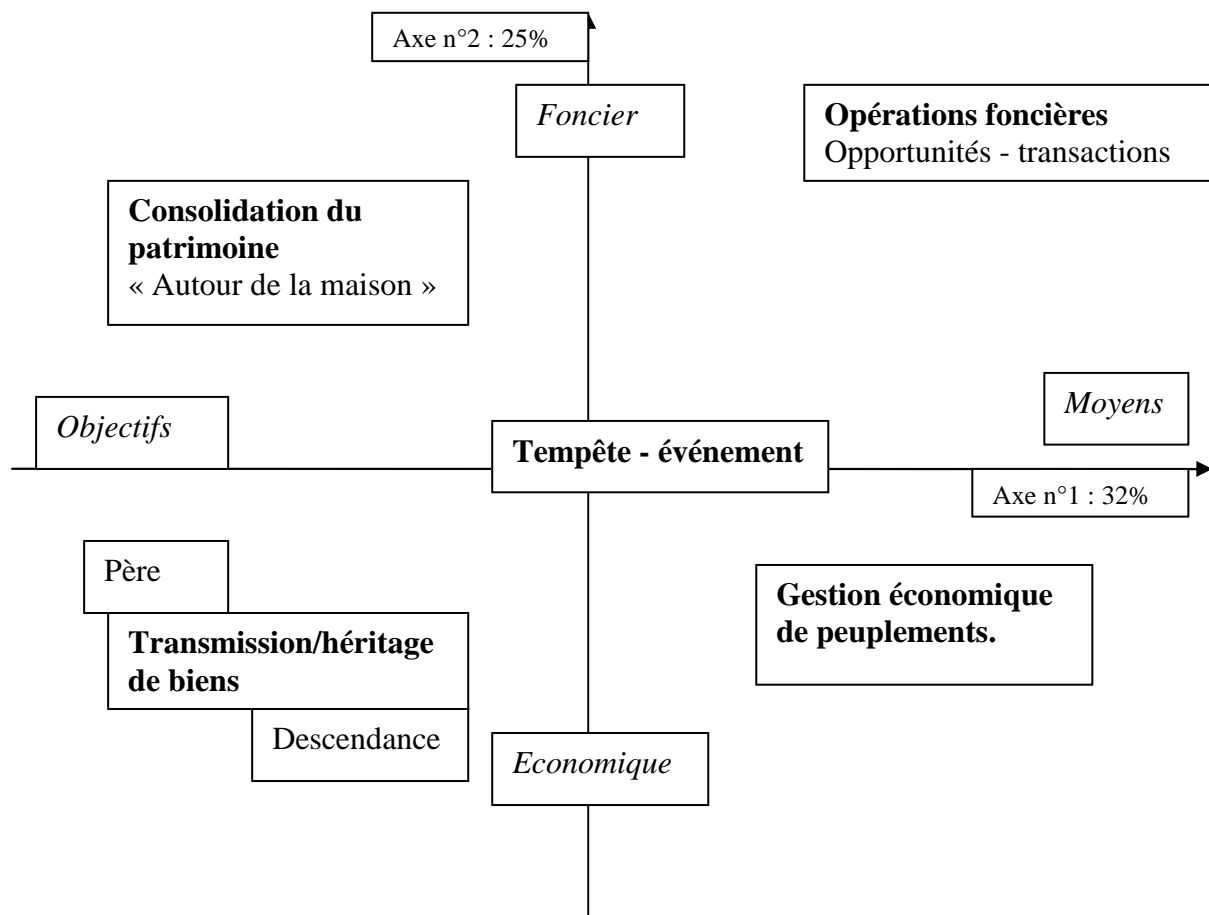


Schéma n°18 : plan factoriel principal de l'entretien avec le propriétaire forestier n°11

La situation économique de la famille est assez peu affectée par les effets de la tempête, compte tenu de la situation salariale du couple propriétaire, indépendante de l'univers forestier. La crise n'apparaît pas dans ce plan factoriel.

L'activité sylvicole, bien réelle, est primordiale dans l'imaginaire du couple mais d'importance économique secondaire. Entre son père et le propriétaire actuel, il y a bien eu transmission de biens, forestiers et autres, mais pas transmission de la rationalité patrimoniale forestière. C'est un ménage « moderne » qui ne relève plus de la tradition forestière landaise.

Par le hasard des circonstances, il a pu choisir de vivre à la campagne en retrouvant l'environnement de sa jeunesse auquel il est très attaché ; c'est raison qui plaide en faveur de la pérennité de cette propriété. De taille moyenne, elle constitue la source d'un revenu d'appoint économiquement non vital.

On se trouve donc aux prises avec un ménage relevant d'une rationalité économique externe à l'univers forestier mais qui consolide la propriété forestière. C'est parce qu'il y a eu continuité familiale que cette consolidation peut se constater malgré la mutation du modèle économique lors de la succession entre les deux derniers propriétaires.

4.2.5. Synthèse

Les analyses détaillées des entretiens avec les propriétaires forestiers présentent des situations très différentes. L'événement tempête est entré en résonance avec chacun des micro-contextes. Ceux-ci se déclinent, à l'instar du contexte forestier régional présenté au § 4.1.1.1., selon différents aspects :

- aspect forestier (propriété morcelée, dispersée, d'un seul tenant, âge des peuplements...),
- aspect historique (histoire de la propriété et de la famille, propriété remontant à plusieurs générations ou non...),
- aspect social ou familial
- aspect culturel,
- aspect économique (autre activité salariée ou entrepreneuriale,...),
- aspect technique (existence ou non de matériel agricole ou de foresterie, formation à la sylviculture...),
- aspect stratégique (volonté et début de restructuration forestière, reconnaissance en tant que producteur de bois de qualité...).

Ce sont tous ces aspects qui participent (soit en l'augmentant, soit en la réduisant) à la vulnérabilité du système propriété forestière et qui, au moment du choc de l'événement et se mêlant à ce qui relève de l'événement, vont contribuer à sa déstabilisation et éventuellement exacerber la crise.

Tous les propriétaires forestiers perçoivent leur propriété comme un système éminemment vulnérable, que ce soit au feu, à la tempête ou à tout autre danger. La prévention et la gestion de l'événement ne pouvant exister dans le cas de la tempête, les actions ont donc trait essentiellement à la réduction de la vulnérabilité. Ainsi, certains propriétaires forestiers sont enclins à réduire cette vulnérabilité en jouant sur ses dimensions forestière, économique et stratégique : bi-activité existante ou sur le point d'être mise en place, restructuration pour constituer des lots économiquement acceptables pour les travaux forestiers et l'exploitation.

Il y en a également - mais ils sont peu nombreux - qui envisagent de jouer sur la probabilité d'occurrence de l'événement, c'est-à-dire de raccourcir la durée des révolutions. Aucun, parmi ceux que nous avons rencontrés, ne projette s'assurer contre les tempêtes.

Certains propriétaires tentent d'agir sur la sensibilité de leur forêt en reboisant avec des essences autres que le pin maritime dans des terrains adaptés (pin taeda, feuillus...).

Egalement, la perception d'une absence de solidarité de la part de l'aval de la filière, lors de la crise de l'après tempête, a également renforcé l'opinion des propriétaires forestiers sur la vulnérabilité du système.

Lors de l'impact de l'événement redouté, c'est dans le contexte historique de la famille et de la propriété et le contexte socio-culturel que le sylviculteur va trouver une conscience patrimoniale et donc un soutien pour la reconstitution de sa forêt dévastée. Il s'agit alors d'un facteur influent sur la résilience dynamique dont l'origine est socio-culturelle. Par contre ne ce qui concerne les petits propriétaires «utilitaristes», la reconstitution de leur forêt ne va pas se faire naturellement, ce qui posera fatalement des problèmes, ne serait-ce que dans le cadre de la prévention de l'incendie.

Conclusion

Les objectifs poursuivis étaient ambitieux puisque nouveaux et portant sur la perception d'une catastrophe et d'un concept : celui de risque. Une méthodologie originale a donc été élaborée à titre un peu expérimental. Elle s'est révélée pertinente par rapport au sujet et prometteuse. Cette méthodologie nous a permis, grâce à l'analyse textuelle et l'utilisation du logiciel ALCESTE (avec l'application de l'Analyse Factorielle des Correspondances complétée par une Classification Ascendante Hiérarchique), d'avoir une connaissance globale de toute la vie des sylviculteurs interrogés et de leur perception de la catastrophe. La présentation de ces deux aspects sur un même plan factoriel rend possible la compréhension pragmatique de la représentation du risque. Pour aboutir à ce résultat, une élaboration des notions et concepts envisagés a donc été un préalable indispensable.

Cette étude nous a permis de comprendre la diffusion, au sein d'un groupe social, de l'onde de choc provoquée par un événement désastreux. La tempête de décembre 1999 a profondément marqué les propriétaires forestiers gascons mais il s'agit, semble-t-il, simplement d'un événement ponctuel tragique qui restera dans les mémoires, mais qui n'aura pas à long terme d'influence déterminante sur le comportement des acteurs. En effet, à la différence du risque d'incendie, la fréquence d'occurrence et l'expérience sensible de la tempête expliquent une représentation du risque moindre.

Les propriétaires forestiers gascons perçoivent et ont l'expérience d'une prévention individuelle et collective de l'incendie qu'ils ne peuvent avoir dans le cas de la tempête. C'est la fréquence d'occurrence qui autorise l'anticipation et donc la prévention d'un risque. De plus, ne pouvant prévenir le risque tempête, ne pouvant gérer l'événement quand il a lieu, les seules actions qu'ils peuvent envisager ont trait à la prévention de la crise consécutive.

Ainsi, il paraît possible d'amoinrir les conséquences dramatiques d'une nouvelle catastrophe en anticipant une organisation : restructuration foncière pour constituer des lots d'exploitation plus «rentables» pour les acheteurs, organisation collective de chantiers, pérennisation des moyens de stockage... Si dans l'ensemble, la représentation du risque et la perception de la catastrophe ne conduisent pas à des modifications majeures dans le comportement de gestion, on peut remarquer certaines amorces de changement ou de modernisation relevant de l'aspect économique.

Pour résumer l'appréhension des sylviculteurs, tout se passe comme s'ils se jugeaient, à bon droit, impuissants dans la prévention de la tempête. Ils n'ont pas toujours,

cependant, conscience des possibilités d'actions sur la crise consécutive et l'organisation qu'elle devrait conduire à mettre en place et pérenniser. La notion de risque tempête n'est pas un instrument de gestion pour eux du fait de la faible probabilité d'occurrence de l'événement.

La probabilité d'occurrence d'un tel événement étant perçue comme très faible, à la différence de celle du feu, les sylviculteurs vont conserver majoritairement leurs conduites culturelles. On peut cependant s'attendre à une évolution du contexte (cf. p.21) qui pourrait jouer le rôle de catalyseur d'un début d'évolution.

On peut dire cependant que, pour l'ensemble des propriétaires forestiers retenus pour nos entretiens, malgré la diversité des situations hétéroclites, il y a une profonde unité dans les attitudes. Ainsi, la diversité des comportements observés sur le terrain relève profondément de même principes de conduites.

Bibliographie.

- BECK Ulrich [2001] *La société du risque* Alto Aubier Paris. (*Risikogesellschaft* [1986] Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main).
- BERLIOZ J. et QUENET G [2000] : *Les catastrophes : définitions, documentations ; in Histoire et mémoire des risques naturels*, M.S.H. Alpes.
- BERNSTEIN Peter L. [1998] *Plus forts que les dieux La remarquable histoire du risque* Flammarion, Paris.
- BRONNER Gérard [1997], *L'incertitude*, P.U.F. ; collection *Que sais-je ?*.
- CABRET Nicole : « Le risque d'éboulement de la Séchilienne reste un casse-tête scientifique », *Le Monde* ; 22 novembre 2001.
- CARTIER Stéphane [2002], *Chronique d'un déluge annoncé* ; Grasset, Paris.
- CARTIER Stéphane : « Ruissellement érosif : prévention des risques ou des conflits ? », *Nature, Sciences et Société*, 2002, Volume 10, n°3.
- DAGORNE Andrée, DARS René [2001], *Les risques naturels* ; P.U.F. , collection *Que sais-je ?*.
- D'ANTIN de VAILLAC Dominique [2000] « *L'invention des Landes* » thèse en vue de l'obtention du doctorat d'Etat en Sciences Politiques ; Bordeaux IV.
- DAUPHINE André [2001], *Risques et catastrophes : observer-spatialiser-comprendre-gérer* ; Armand Colin.
- DESROCHES Alain, LEROY Alain, VALLEE Frédérique [2003], *La gestion des risques*, Hermès, Paris.
- DOLL Daniel [2000] : « Statistiques historiques des grands chablis en Europe Occidentale depuis le milieu du XIX e siècle : analyse critique. » in les Dossiers de l'Environnement de l'INRA n°20 ; *Forêts et Tempêtes*.
- DUMAS Robert [2002] *Traité de l'arbre, essai d'une philosophie occidentale* Actes Sud
- DUPUY Jean Pierre [2002] , *Pour un catastrophisme éclairé* ; Seuil, Collection *La couleur des idées*.
- EWALD François [1986] *L'Etat providence* Grasset Paris.
- FARGE Arlette « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain* n°38, février 2002.
- GENELOT Dominique [2001] *Manager dans la complexité* INSEP Consulting Editions Paris. Groupement français des associations de Génie Civil : *Risque et Génie Civil* ; Actes du Colloque ; Paris ; novembre 2000.
- GRANET ABISSET A.M. [2000] : *La connaissance des risques naturels : quand les sciences découvrent l'histoire* ; in *Histoire et mémoire des risques naturels*, M.S.H. Alpes ;
- GUERREAU Alain [1997] : « L'Europe médiévale : une civilisation sans la notion de risque », *Risques*.
- HARRISON Robert [1992] *Forêts Essai sur l'imaginaire occidental* Flammarion Paris.
- KAHNEMAN D, FLOVIC P. et TVERSKY A. [1982] : *Judgment under Uncertainty : heuristics and biases*, Cambridge Universty Press
- LAGADEC Patrick [1991], *La gestion des crises*, Mc Graw- Hill.
- LE BRETON D. [1995], *La sociologie du risque*, P.U.F., collection *Que sais-je ?*. P.U.F.
- MOREL Christian [2002] *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes*. Bibliothèques des sciences humaines Gallimard

- MSH Alpes (Sous la direction de René FAVIER et Anne-Marie GRANET-ABISSET) [2000] *Histoire et mémoire des risques naturels ; Actes du séminaire international « Histoire et mémoire des risques naturels en région de montagne »* 25-26 novembre 1999
- NORMAND Jean Michel « Comme les électeurs, les consommateurs font douter des sondages », *Le Monde* ; 4 mai 2002.
- NOUGAREDE Olivier [2000]: « Première analyse sommaire du comportement des propriétaires et des gestionnaires de forêts après la tempête. » in les Dossiers de l'Environnement de l'INRA n°20 ; *Forêts et Tempêtes*.
- PADIOLEAU Jean-Gustave [2002], *Le réformisme pervers : le cas des sapeurs pompiers*, P.U.F. Collection *Sociologies*
- PAILLARD B. et PENA- VEGA A. [2003]: *Réhabiliter la vie après Tchernobyl... in Natures, Sciences, Sociétés* n° 3.
- PERETTI-WATEL Patrick [2001] , *La société du risque*, Editions La Découverte.
- PERETTI-WATEL Patrick , [2000], *Sociologie du risque* ; Armand Colin .
- PIATELI-PALMARINI Massimo [1995] *La réforme du jugement ou comment ne plus se tromper* Editions Odile Jacob, Paris (*L'illusione di sapere* Mondadori Editore, S.p.A., Milano)
- POITOU Jean-Pierre [1974] *La dissonance cognitive* Armand Colin Collection U. Paris.
- REVUE FORESTIERE FRANCAISE [2002], *Après les tempêtes*, numéro spécial, 220 p.
- RICŒUR Paul [1983] *Temps et récit Tome I L'intrigue et le récit historique* Le Seuil, Paris.
- RICŒUR Paul [1985] *Temps et récit Tome III Le temps raconté* Le Seuil, Paris.
- RICŒUR Paul [1988] *La mémoire et l'écrit* Le Seuil, Paris.
- RICŒUR Paul [2000] *La mémoire, l'histoire, l'oubli* Le Seuil, Paris.
- SARGOS Jacques [1997] *Histoire de la Forêt Landaise Du désert à l'âge d'or* L'Horizon chimérique
- SPIRE Antoine : « La culture française des risques est fondamentalement dépassée » Entretien avec Patrick LAGADEC, *Le Monde* ; 11 décembre 2001.
- TURNER B. A. [1978], *Man Made Disaster*, Londres, Wykeham Publications.